

Séance du 11 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	11	12
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
1	10	1
DATE DE LA CONVOCATION		
23 février 2022		
DATE D’AFFICHAGE		
25 février 2022		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-deux et le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CLOQUEMIN Marielle, FERRANDEZ Emeline, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard,.

Procurator(s) : MARTINELLI Jean-François donne procurator à MOLOT Bernard

Absent(s) excusé(s) : CHARRIERE Frédéric

Absent(s) : MANGEON Cyril, WLODARCZYK Isabelle

OBJET	PRESCRIPTION DE LA REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.), NE PORTANT PAS ATTEINTE AUX ORIENTATIONS DEFINIES PAR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD), DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION
--------------	---

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 février 2021 (n°2021-005) prescrivant la révision avec examen conjoint du PLU de la commune afin :

- de permettre la construction de bâtiments techniques, d'accueil du public, de bâtiments destinés à l'agrément des promeneurs, aux manifestations locales dans une partie du parc public du village,
- de permettre la construction d'un programme de logements à l'entrée du village, notamment pour les anciens, favoriser leur maintien dans le village et répondre à leurs besoins spécifiques,
- de permettre une activité de broyage de déchets verts pour les administrés de la Commune,
- de permettre le transfert après étude de faisabilité, d'une activité de concassage, criblage de matériaux du BTP actuellement située dans différents endroits du village, vers sur un site mieux adapté et moins impactant pour le paysage,
- d'analyser les secteurs protégés sans règles définies au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme identifiés dans le PLU, pour définir des règles adaptées pour leur protection et le cas échéant, en fonction des enjeux réels, rajouter ou supprimer des secteurs à l'inventaire.

A la demande des services de la Préfecture, il est décidé de scinder chaque projet en autant de révision avec examen conjoint. La présente délibération a donc pour objet uniquement le premier point, qu'il s'agit également de compléter et préciser :

- le renforcement de l'attractivité du parc public du village, au travers de la préservation de sa composition paysagère et notamment de ses espaces ouverts, de ses pelouses et de la construction de bâtiments techniques, d'accueil du public, de bâtiments destinés à l'agrément des promeneurs, aux manifestations locales.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions des articles L153-34 et suivants et R153-12 et suivants du code de l'urbanisme, qui définissent les conditions de mise en œuvre d'une révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme : cette procédure dite allégée peut être engagée, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte aux orientations définies par le PADD et lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les motifs qui justifient la mise en œuvre de la révision avec examen conjoint, il s'agit :

- de renforcer l'attractivité du parc public du village, au travers de la préservation de sa composition paysagère et notamment de ses espaces ouverts, de ses pelouses et de la construction de bâtiments techniques, d'accueil du public, de bâtiments destinés à l'agrément des promeneurs, aux manifestations locales.

Conformément aux articles L153-31 et L153-34 du code de l'urbanisme, il convient de procéder à la révision avec examen conjoint du PLU car :

- Le parc public est classé en zone naturelle et en Espace Boisé Classé à conserver ou à créer, incompatibles avec les constructions projetées et incompatible avec le maintien de ses espaces ouverts, de ses grandes pelouses.

Monsieur le maire précise l'obligation résultant des articles L 103-2 et L103-3 du code de l'urbanisme de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de la révision avec examen conjoint du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-34 et suivants et R153-12 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu les articles L 103-2 à L 103-4 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation ;

- En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Considérant que la révision avec examen conjoint du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation de projets, qui en cohérence avec les orientations générales du PLU, permettront :
 - l'installation de bâtiments destinés à l'agrément des promeneurs, aux manifestations locales et aux besoins techniques, dans une partie du parc public du village,
 - la préservation des espaces ouverts du parc,
- d'approuver et de définir expressément et sans réserve les objectifs de la révision avec examen conjoint du PLU tels qu'énoncés ci-avant ;
- de prescrire la révision avec examen conjoint du PLU, conformément aux articles L153-1 et R 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- de lancer la concertation prévue à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation revêtira la forme suivante :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires.
- article d'information sur le site internet de la commune,
- mise à disposition du public en mairie, aux heures et jours d'ouverture, d'un dossier présentant l'avancement des études, accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée,
- possibilité d'écrire au maire.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision avec examen conjoint du PLU.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera lors de l'arrêt du projet.

Il précise que Monsieur le Maire organisera, après l'arrêt du projet, une réunion d'examen conjoint du dossier de révision avec l'ensemble des personnes publiques associées, conformément aux articles L153-34 et R153-12 du code de l'urbanisme

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

Conformément à l'article L153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet, et notifiée :

- aux Présidents du conseil régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Gard,
- aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture,
- au Président de la Communauté de Commune du Pays d'Uzès,
- au Président du PETR de l'Uzège Pont du Gard, compétente en matière de SCOT.

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal d'annonces légales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 1 abstention (Emeline FERRANDEZ) et 1 contre (Marielle CLOQUEMIN) :

- APPROUVE la prescription de la révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), ne portant pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 15/03/2022



Uzège - Pont du Gard



Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Construction d'un bâtiment technique et
d'accueil du public pour le parc municipal et
préservation de la composition paysagère du
parc

Document de concertation



CROUZET URBANISME
4 impasse les lavandins- 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél : 04 75 96 69 03
e-mail : crouzet-urbanisme@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

21_D0-030-213000144-20220311-2022_007-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

SOMMAIRE

<i>Objectifs poursuivis</i>	1
<i>Contexte juridique</i>	1
<i>La concertation</i>	2
<i>Déroulement de la procédure</i>	2
<i>Exposé des motifs</i>	5
1. Le parc	5
2. Le projet de bâtiment	7
a) Principe d'implantation	7
b) Parti architectural.....	9
c) Exemple de réalisation	11
3. Le projet et les orientations du PADD	11
a) L'incompatibilité du classement actuel en EBC du parc avec les objectifs de protection de la qualité environnementale et paysagère	11
b) La compatibilité du projet de construction avec les objectifs du PADD.....	15
c) Conclusions	15
<i>Situation au regard des enjeux naturels et agricoles</i>	16
<i>Traduction réglementaire</i>	17
1. Entête de la zone N	19
2. Article N1	20
3. Article N2	21
4. Article N6	23
5. Article N7	24
6. Article N9	25
7. Article N10	26
8. Article N11 (aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords)	27

Table des illustrations « pleine page »

Figure 1 carte de localisation du parc municipal	5
Figure 2 : planche photographique du parc.....	6
Figure 3 : principe architectural de la construction : dessin de façade.....	9
Figure 4 : vue en plan et projection sur photo aérienne de la construction projetée.....	10
Figure 5 : carte de synthèse du PADD du PLU en vigueur	13
Figure 6 : planche règlement graphique "avant - après"	18

OBJECTIFS POURSUIVIS

La révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif premier de permettre, à la frange du parc municipal adossé au village historique d'Arpaillargues, la construction d'un bâtiment public comprenant une buvette, un espace d'agrément pour promeneurs, un local technique et des sanitaires. Ce bâtiment sera aussi utilisé comme support lors des manifestations culturelles et événementielles organisées dans le parc.

Plus largement, la révision avec examen conjoint reconsidère aussi le classement actuel en Espace Boisé Classé à Conserver (EBC) de la totalité du parc, pour retrouver une cohérence entre les règles définies au PLU et la volonté de protéger la composition paysagère du parc : le classement en EBC de toute son emprise impose une destination forestière du sol alors qu'à *contrario* l'architecture paysagère du parc repose sur le principe d'une grande prairie ouverte.

CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément aux articles L153-31 et L153-34 du code de l'urbanisme, il convient de procéder à la révision avec examen conjoint du PLU car le terrain d'assiette du projet de bâtiment et plus largement la totalité du parc municipal sont classés en zone naturelle et en EBC, qui interdisent toute construction.

Cette évolution du règlement graphique, en application de l'article L153-31 du code de l'urbanisme nécessiterait classiquement la mise en œuvre d'une procédure de révision du P.L.U., car elles entraînent la réduction d'un Espace Boisé Classé à Conserver.

Pendant, le projet ne portant pas atteinte aux orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, il est possible d'utiliser la procédure de « révision avec examen conjoint » du P.L.U., en application de l'article L153-34 du code de l'urbanisme. C'est cette procédure qu'a choisie la commune, parce qu'elle est plus rapide que la procédure de révision globale et qu'elle permet de répondre de manière pragmatique et ciblée aux enjeux et aux besoins, tout en assurant la transparence dans la procédure et la concertation, dans le respect du projet de développement établi par la commune lors de la dernière révision du P.L.U.

Extrait de l'article L153-34 du code de l'urbanisme :

«Lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'État, de la commune, et des personnes publiques associées. »

LA CONCERTATION

Le présent document constitue la première phase de la procédure de révision allégée. Celle de la concertation. Il a pour objet de présenter le projet, d'en expliquer les motivations et de proposer une traduction réglementaire de ce projet dans le PLU afin qu'il puisse être réalisé.

A partir de ce document chacun pourra s'exprimer, sur le registre mis à disposition sur le principe et l'opportunité des objectifs poursuivis, sur leur traduction dans le Plan Local d'Urbanisme.

Les remarques, demandes ou propositions relatives à la révision avec examen conjoint du PLU permettront, le cas échéant, d'adapter le projet ainsi que sa traduction réglementaire dans le Plan Local d'Urbanisme.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Le déroulement de la procédure est similaire à celui d'une révision globale, avec plusieurs étapes majeures :

- **la concertation**, (dont le présent document est le support),
- le dossier de révision avec examen conjoint devra ensuite être soumis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe), pour examen au cas par cas (en vue de la décision de soumettre ou non le dossier à évaluation environnementale, au regard de ses incidences potentielles sur l'environnement).

Après arrêt du projet en Conseil Municipal (comme dans le cadre d'une révision générale du PLU) le dossier devra aussi, au cours d'une réunion en mairie, faire l'objet d'un examen conjoint du avec les Personnes Publiques Associées (PPA) (Etat, Département, Région, chambres consulaires...). Cet examen conjoint remplacera la phase de transmission du dossier aux PPA après l'arrêt du projet (telle qu'elle a lieu dans une révision « classique »). Le compte rendu de cette réunion doit lister notamment les avis des PPA sur le projet.

A l'issue de ces étapes (pour parties tuilées) l'enquête publique pourra être organisée. Elle sera l'occasion pour chacun de s'exprimer sur le projet et son opportunité (en plus de la phase de concertation).

En fin de procédure, la commune pourra approuver le dossier, éventuellement modifié suite aux avis des Personnes Publiques Associées et aux résultats de l'enquête publique et de la phase préalable de concertation.

PROCÉDURE DE REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLU

Sauf précision, les articles cités sont ceux du code de l'urbanisme

CHAMPS D'APPLICATION

(L. 153-31 à L. 153-35)

- Réduction d'un espace boisé classé, d'une zone agricole ou d'une zone naturelle et forestière
 - Réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
 - De nature à induire de graves risques de nuisance
- Sans changement des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables**

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

(L. 132-7 à L. 132-9 / L. 153-8)

- La procédure est prescrite par délibération du conseil municipal
- La délibération précise les **objectifs poursuivis** et les **modalités de concertation avec la population**



ETUDES / REALISATION DU DOSSIER

Phase donnant lieu à concertation avec le public

Le maire conduit la première partie de procédure



SAISINE DE LA MRAE pour examen au cas par cas

(L. 104-2 / R. 104-1 / R. 104-8 à R. 104-14)

- Le cas par cas doit conclure à la nécessité ou pas de réaliser une évaluation environnementale du dossier au regard de ses incidences probables de l'environnement des changements apportés

Si la MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) décide de ne pas soumettre à évaluation environnementale la révision avec examen conjoint du PLU



SAISINE DE LA CDPENAF AU TITRE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS

- Commune non couverte par un SCoT applicable située à moins de 15 km de la périphérie d'une agglomération de plus de 15 000 habitants souhaitant réduire une zone naturelle

- Accord :
du préfet, après avis de la CDPENAF

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

ARRET DU PROJET PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

(L153-14)



EXAMEN CONJOINT

(L153-12 / R153-3)

Examen conjoint de l'État, de l'EPCI compétent, de la commune et des PPA



CONSULTATIONS = AVIS OBLIGATOIRES

(L. 153-13)

- Centre régional de la propriété forestière (CRPF) en cas de réduction des espaces forestiers
- Institut national des appellations contrôlées (INAO/INOQ) en cas de réduction d'espaces situés en zone d'appellation contrôlée

- Soumission du projet arrêté pour avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDPENAF) si réduction de l'espace naturel, agricole et forestier



ENQUETE PUBLIQUE

(L. 153-19 / R. 153-8 / code de l'env R. 123-8)



APPROBATION DU PLU

(L. 153-21 à L. 153-22 / R. 153-8)

Possibilité de modification du projet de PLU après enquête pour tenir compte des avis joints à l'enquête publique, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

EXPOSE DES MOTIFS

1. LE PARC

Le parc municipal se situe dans le prolongement Nord du village historique d'Arpaillargues. Il en est une sorte « de prolongement ouvert », un espace de « respiration », de détente, complémentaire à l'ultra densité du bâti ancien. Seul véritable espace public de taille significative (1,1 hectare environ) il est aussi le support de diverses manifestations culturelles, associatives, qui nourrissent la vie sociale du village et ponctuent la saison touristique estivale.

Figure 1 carte de localisation du parc municipal





Une scène enherbée constituée d'une retenue de terre et de soutènements en pierre forme une estrade pour des spectacles de plein air, des manifestations associatives.



Le parc est d'abord un espace très ouvert, composé «à l'anglaise». Les arbres ne font que ponctuer une prairie parcourue d'un fossé souligné de haies basses de genets et franchit par un ponceau en bois. Un espace de jeu a été construit dans un «coin» plus minéral, dominé par les murets de pierres.



En aucun endroit du parc l'ambiance n'est forestière et c'est son ouverture qui fait son charme (en contraste avec le bâti ultra dense du village historique). Au travers d'une règle qui impose un espace boisé, le classement en Espace Boisé Classé que ce soit «à créer» ou «à conserver» est à l'opposé de ce qui fait le charme de ce parc.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

21_D0-030-213000144-20220311-2022_007-DE

2. LE PROJET DE BATIMENT

a) Principe d'implantation

Pour affirmer la vocation d'espace de manifestations culturelles, de loisirs et de détente, améliorer l'accueil du public, augmenter l'attractivité du village, la commune souhaite construire un petit bâtiment qui accueillera des sanitaires, une buvette, un espace de rangement du matériel utilisé lors des manifestations organisées dans le parc.

Pour respecter le site, sa qualité paysagère, l'ambiance « d'espace naturel composé », l'objectif a été de réfléchir à un secteur d'implantation dans lequel le bâtiment ne serait pas « intrusif », pour pas altérer les belles perspectives sur les bosquets de grands arbres, sur les alignements d'arbustes...

Il s'agit aussi, pour des considérations techniques de réseaux et d'accès, de ne pas implanter le bâtiment dans un secteur qui aurait impliqué d'aménager des accès carrossables au sein du parc.

Sur ces réflexions, le secteur qui est apparu le plus approprié se situe à l'extrême Ouest, à la transition entre le cœur historique et le parc, en bordure de la rue des Mûriers. Attenant à un petit parking, la construction d'un petit bâtiment ici n'affecterait pas l'intégrité du parc, ni les belles perspectives : la vue sur le fossé et son ponceau, l'ouverture sur les bosquets d'arbres, la « scène » naturelle notamment. La proximité immédiate de la rue des Mûriers, les accès techniques seront grandement facilités et sans nécessiter d'accès carrossable à travers le parc, au bénéfice de la préservation de son intégrité.



Emprise et localisation approximatives de la dalle support du local projeté (une centaine de mètres carrés).

La perspective sur le ponceau comme celle sur la scène enherbée ne seront pas occultées par le bâtiment projetée.



b) Parti architectural

Les éléments présentés ci-après sont issus de l'étude du CAUE 30. Ils le sont à titre indicatif.

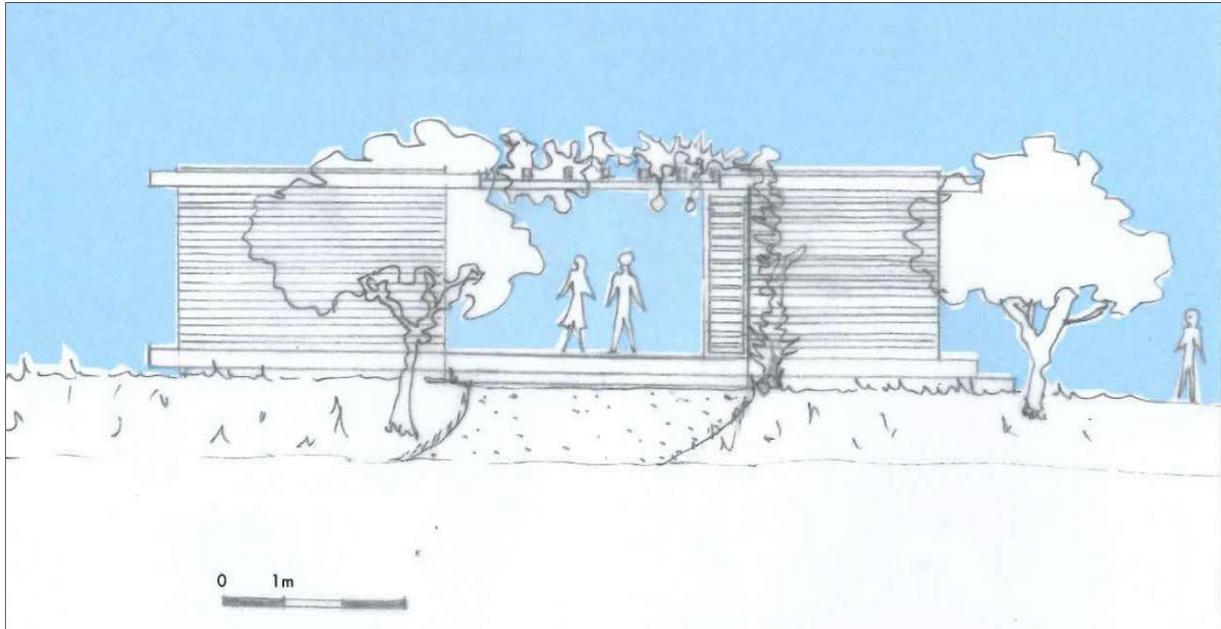


Figure 3 : principe architectural de la construction : dessin de façade

Il est proposé d'installer un petit bâtiment formé de deux blocs clos sur trois façades, s'ouvrant en face à face sur un espace couvert d'une pergola. Depuis la rue cet espace vide ménagera des vues sur le parc. L'ensemble offrira un nouveau cadrage sur le site.

La construction sera respectueuse des arbres et des perspectives existantes. Pour cela, le volume, épuré, présentera une ossature bois, les consoles horizontales formeront le débord de toiture et le support de la membrane d'étanchéité ainsi que les parements extérieurs (lames horizontales). L'ensemble sera posé sur une dalle en béton armé légèrement décollée du terrain naturel pour un minimum d'accroche sur la prairie existante. La pergola qui assurera la liaison entre les deux blocs sera également traitée en bois ; elle pourra être le support de plantes grimpantes. Les deux oliviers présents sur site à cet emplacement pourront si besoin être déplacés.

Les deux blocs abriteront, pour l'un la buvette (environ 15 m²) et pour l'autre, les sanitaires (environ 8 m²) plus le local de rangement (10 m² environ). L'espace vide entre les deux blocs offrira aux utilisateurs de la buvette une surface conviviale de 35 m² environ. La dalle présentera une surface au sol de 90 m², en comptant un débord de 0,50 m sur trois des façades et 1,50 m le long de la façade tournée vers le parc.

Les deux blocs clos sont tenus par la dalle en béton armé au sol et le plateau en toiture. Quelques marches seront vraisemblablement nécessaires pour l'accès de la dalle, ainsi qu'une rampe pour handicapés.

Des portes persiennes repliables en accordéon fermeront la buvette, côté pergola.

Des aménagements paysagers permettront la liaison entre le local et les circulations piétonnes dans le parc. Un parvis parallèle au bâtiment du côté de la voie / parking assurera la circulation piétonne.

Les places de stationnement sont déplacées de 2,00 mètres côté voirie et supprimées au droit de l'accès au parvis du bâtiment.

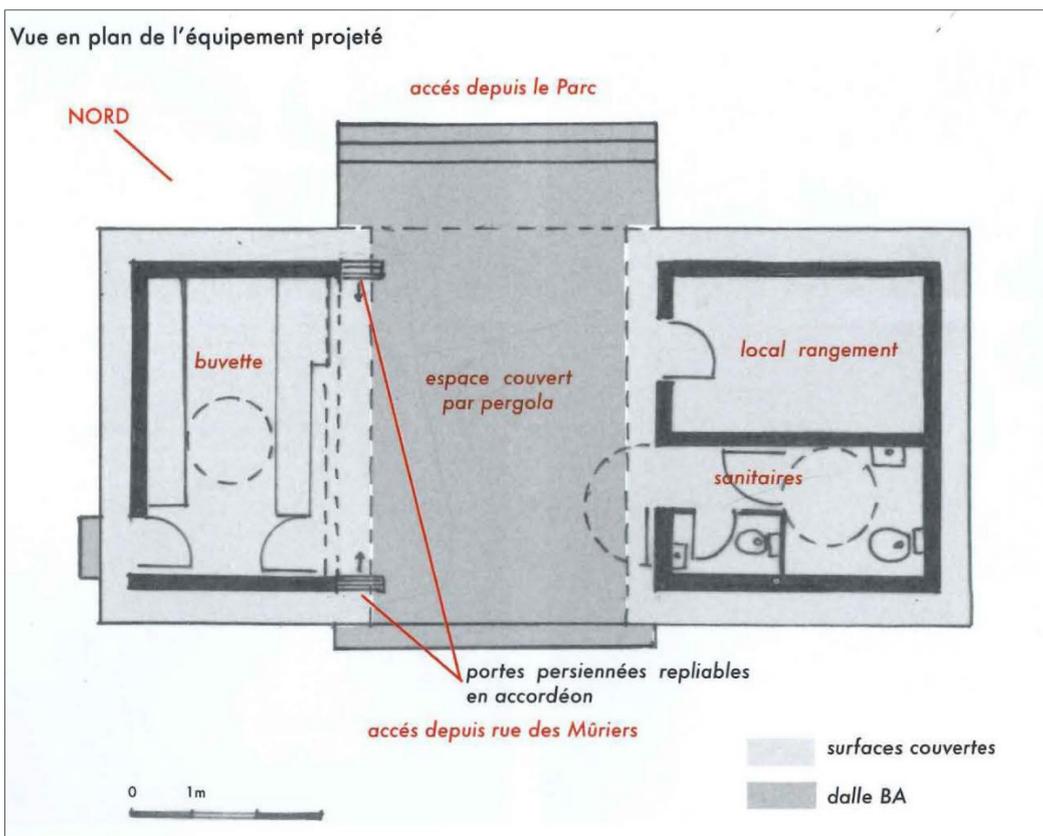


Figure 4 : vue en plan et projection sur photo aérienne de la construction projetée

c) Exemple de réalisation

A titre d'illustration, pour imaginer plus facilement la volumétrie, les matériaux et les finitions du bâtiment projeté, est présenté ci-après une « scène-préau » champêtre, construite dans le Parc Naturel Régional de la montagne de Reims, dans le domaine de Commétreuil. Le bâtiment a été réalisé pour accueillir et initier des scolaires à l'environnement. Un préau prend place dans le site boisé pour un moment de détente offert aux jeunes visiteurs, à l'abri des intempéries. Equipé de blocs sanitaires, d'un local de rangement, de tables, l'édifice devient théâtre grâce à des panneaux en bois coulissant pour former un fond de scène. Conçu par l'architecte Giovanni Pace, le bâtiment utilise le bois pour composer l'ossature (poteaux et poutres en lamellé-collé), les consoles horizontales (en lamibois) formant le débord de toiture et le support de la membrane d'étanchéité ainsi que les parements extérieurs (lames de mélèze). L'ensemble est posé sur une dalle légèrement décollée du terrain naturel :



3. LE PROJET ET LES ORIENTATIONS DU PADD

a) L'incompatibilité du classement actuel en EBC du parc avec les objectifs de protection de la qualité environnementale et paysagère

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU en vigueur a établi les orientations générales du document d'urbanisme. Le Parc municipal est mentionné en page 6 du PADD, dans le chapitre relatif à « l'axe 2 » (d'un projet communal comprenant trois grands axes) :

« Préserver la qualité du patrimoine bâti, paysager et naturel de la commune »

Constats

- Arpaillargues et Aureilhac possède un patrimoine bâti datant de la période romaine, de grande qualité participant à un cadre de vie agréable.
- S'ajoute à cette richesse architecturale, un environnement paysager remarquable à protéger.
- L'activité viticole est dominante, et principalement étalée en plaine, au Sud-Ouest.
- **Le centre urbain avec ses espaces publics plantés, son parc agrémenté de grands sujets, ses cours d'eau bordés d'une végétation diversifiée de qualité sont autant de richesses végétales identifiées à préserver.**

Objectifs

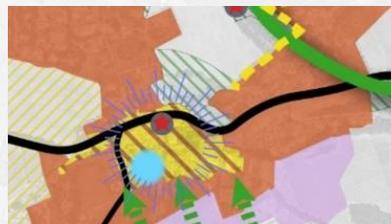
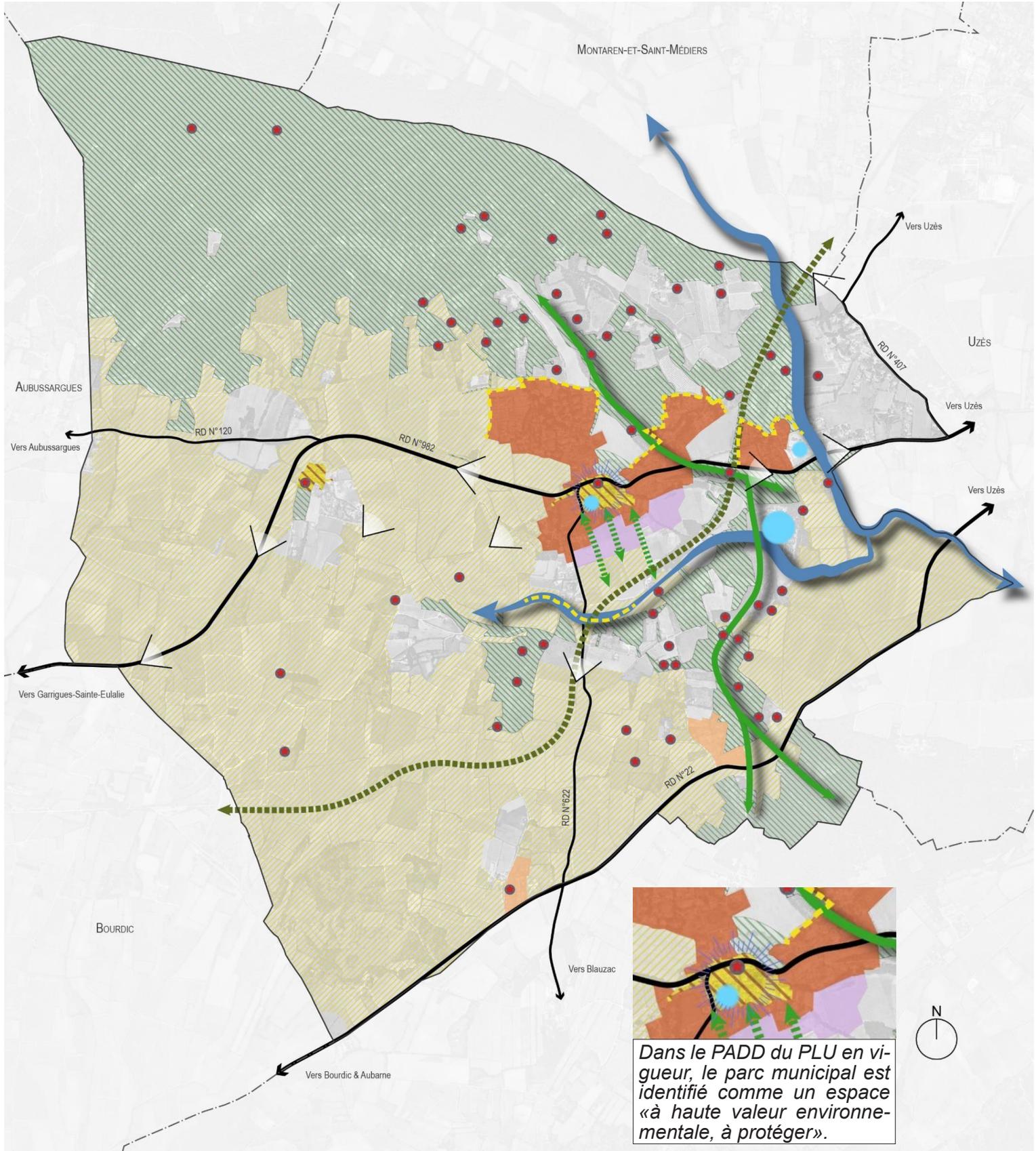
- Préserver l'identité architecturale des deux noyaux anciens d'Arpaillargues et Aureilhac.
- Assurer une bonne intégration des zones d'extensions futures, par une meilleure maîtrise de la qualité urbaine et architecturale des constructions, notamment sur les secteurs sensibles sur le plan paysager (entrée Ouest d'ARPAILLARGUES, entrée Est d'AUREILHAC et entrée du quartier de Fontèze).
- Assurer la protection du paysage agricole et forestier de la commune.

Moyens d'action

- Renforcement des dispositions règlementaires relatives à l'aspect extérieur des constructions tant en réhabilitation que pour les constructions neuves
- Prolonger les continuités écologiques ainsi que les trames vertes et bleues depuis les zones agricoles et naturelles vers les zones de projets
- Valoriser l'ancienne voie ferrée de Nozières à Uzès par la création d'une voie verte, à l'échelle intercommunale et sur du long terme
- L'ensemble de la plaine est classé en zone agricole « A ». Ce zonage représente 60% de la superficie totale de la commune et se compose de sous-secteurs :
- Un secteur agricole strict « Ap » a été délimité en raison de ses sensibilités : cônes de vue sur le grand paysage et surtout sur le Duché d'Uzès, indice de qualité des sols très élevé et classement de certaines parcelles en AOC par l'INAO (étude en cours). A l'intérieur de cette zone, toute nouvelle construction est interdite y compris les bâtiments d'exploitation agricole et les constructions nécessaires à l'exploitation agricole. L'activité agricole étant privilégiée en raison de ses richesses. Toutefois, les exploitations agricoles existantes, installées sur la commune, peuvent construire de nouveaux bâtiments d'exploitation sur des parcelles identifiées en zone « A » et de moindre sensibilité paysagère.
- Un secteur « Abp » correspondant aux périmètres de protection rapprochée des forages de Bourdic et d'Aureilhac permettent d'attirer l'attention sur la protection des eaux souterraines dans ces zones et interdit de même, toutes constructions nouvelles.
- Protection des terres agricoles comme des espaces naturels par le renforcement des trames vertes existantes, et leur prolongement depuis les zones de projets, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme.
- Préserver les zones agricoles jouant le rôle de coupures de combustible entre les zones bâties et les massifs forestiers : Campériguis, Mas de Rey. »

Carte des objectifs établis au PADD

Extrait du PLU en vigueur



Dans le PADD du PLU en vigueur, le parc municipal est identifié comme un espace «à haute valeur environnementale, à protéger».

- | | | |
|--|---|---|
|  Conforter le centre bourg |  Protéger les espaces naturels à haute valeur environnementale |  Protéger les trames bleues |
|  Densifier par l'aménagement des «dents creuses» en secteur urbain |  Protéger les espaces agricoles à haute valeur paysagère |  Maintenir les trames vertes |
|  Permettre la densification des hameaux dans les limites de leur enveloppe urbaine existante |  Conserver les vues remarquables sur le grand paysage |  Préserver et renforcer les coupures vertes au sein des extensions urbaines |
|  Prévoir des extensions urbaines |  Protéger le patrimoine bâti |  Valoriser l'ancienne voie ferrée - Projet intercommunal de long terme |
|  Dessiner les limites urbaines |  Maintenir et valoriser les activités économiques : musée, camping, château, ... |  Maintenir et développer les activités économiques |

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com
 21_D0-030-213000144-20220311-2022_007-DE

En dehors d'une mention du parc municipal dans le paragraphe « Constats » de la page 6 du PADD, ce parc n'apparaît plus ensuite dans le texte.

Dans la carte de synthèse du PADD (en dernière page) le parc municipal apparaît comme « un espace naturel à haute valeur environnementale, à protéger » (au même titre que le massif forestier de l'étage collinéen ou des ripisylves des ruisseaux, par exemple).

Toutefois, paradoxalement, le traitement réglementaire de cet objectif contrevient à l'objectif de protection : l'intégralité du parc a été classée en Espace Boisé Classé à Conserver. Or, l'intérêt environnemental du parc réside dans la présence et l'entretien d'une prairie ouverte parcourue de haies, ponctuée de grands arbres, traversée par un fossé à l'écoulement temporaire (qui crée une zone humide linéaire). Ce milieu diversifié et ouvert (qui peut s'apparenter à un milieu écotone*) est plus diversifié que les milieux forestiers communs (comme ceux de l'étage collinéen). Or, le classement en EBC interdit toute action qui contreviendrait à la préservation ou à l'émergence d'un espace boisé. Dès lors, l'entretien même des espaces de prairie du parc, de ses chemins, du fossé humide contrevient au classement en EBC sur le principe.

Par ailleurs, l'émergence d'un espace boisé ferait perdre au parc une grande partie de sa fonction d'espace d'agrément (qui passe par le maintien de la grande prairie, notamment pour les manifestations culturelles).

En se substituant à un espace ouvert, qui résulte d'une véritable composition paysagère (avec ses murets en pierres, ses bosquets d'arbres et ses haies savamment plantées), l'émergence d'un bois détruirait aussi en grande partie l'intérêt paysager du site.



Ainsi, la suppression des EBC sur les parties en prairie du parc (en maintenant la protection du classement en zone naturelle) constituerait une traduction réglementaire plus adéquate du principe de protection de la qualité environnementale et paysagère du parc, affiché dans le PADD.

* **Écotone** : zone de transition et de contact entre deux écosystèmes voisins, telle que la lisière d'une forêt, une roselière, etc. (Les écotones ont une faune et une flore plus riches que chacun des deux écosystèmes qu'ils séparent, et ils repeuplent parfois ceux-ci).

b) La compatibilité du projet de construction avec les objectifs du PADD

Outre des principes de protection, définis dans l'axe 2 du PADD, l'axe 3 exprime le choix de :

« *Maintenir et développer l'activité économique et touristique communale* »

Définit comme objectif, parmi les moyens d'action à mettre :

« *Faciliter l'accès aux commerces et équipements publics en développant les déplacements doux et en améliorant l'offre en stationnement*

Diversifier les activités touristiques en valorisant le large panel de sport et loisirs pouvant être pratiqués sur le territoire communal et au-delà : randonnées (sentiers des Capitelles), VTT, escalade, canoë, cyclotourisme, ... Mais aussi la découverte culturelle avec les Musées : Musée 1900, Musée Haribo à Uzès, ...

Valoriser l'ancienne voie ferrée de Nozières à Uzès par la création d'une voie verte, à l'échelle intercommunale et sur du long terme

Développer l'attractivité et la notoriété d'ARPAILLARGUES comme une commune touristique disposant d'une capacité d'accueil diversifiées et de qualité.

Le parc municipal peut constituer un des moyens pour concrétiser ce dernier objectif : avec sa superficie de plus d'un hectare, ouverte au public, il peut constituer, outre un lieu de détente, de promenade « de respiration » pour les habitants de la commune, un site d'accueil (comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui) de manifestations culturelles, évènementielles (festivals, par exemple) qui pourraient renforcer l'attractivité et la notoriété touristique d'Arpaillargues et Aureilhac. En projetant un petit bâtiment à la frange du parc, intégré, qui n'altérera quasiment pas l'intégrité de la grande prairie, qui constituera un lieu de détente, un équipement support (y compris technique) pour des manifestations associées au parc, ce bâtiment participera à la concrétisation d'un des objectifs de « l'axe 3 » des orientations du document d'urbanisme.

c) Conclusions

Le classement en EBC de l'entièreté de sa surface contrevient aux objectifs de protection environnementale et paysagère du parc. La suppression de ce classement, au moins sur les parties en pré (tout en maintenant le classement en zone naturelle) traduirait bien mieux l'objectif de préservation, porté par le PADD.

La construction du petit bâtiment projeté, à la frange du parc, offrira un support technique pour les diverses manifestations, constituera, avec sa terrasse et sa buvette, un élément de convivialité supplémentaire, d'accueil du public. Il participera ainsi à l'attractivité du village, y compris touristique.

Par ces actions, la révision avec examen conjoint est compatible avec les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU en vigueur.

SITUATION AU REGARD DES ENJEUX NATURELS ET AGRICOLES

Le parc n'est pas un espace agricole. Le projet n'aura aucune incidence sur l'exploitation agricole. S'il peut s'apparenter à un espace naturel, il tire sa richesse environnementale de la main de l'homme, qui a façonné et entretient une prairie ouverte, ponctuée de haies, de grands arbres, selon une architecture pensée.

La surface nécessaire au petit bâtiment projeté : environ 100 m² représente moins de 1% de la surface du parc. Il sera implanté sur « un bout de pelouse », à sa frange.



Le terrain d'assiette du bâtiment projeté. Les deux oliviers proches ne seront pas abattus, au pire, ils seront déplacés.

Le secteur ne se situe dans ou à proximité d'aucune zone d'inventaire naturaliste (ZNIEFF, ZICO...) ni d'aucune zone de protection spécifique (zone Natura 2000 ou zone humide...). Aucune de ces zones ne touche par ailleurs la commune.

L'incidence environnementale de la construction du bâtiment est quasi nulle (en-dehors de l'artificialisation d'environ 100 m² de pelouse).

TRADUCTION REGLEMENTAIRE

La traduction réglementaire comporte deux volets :

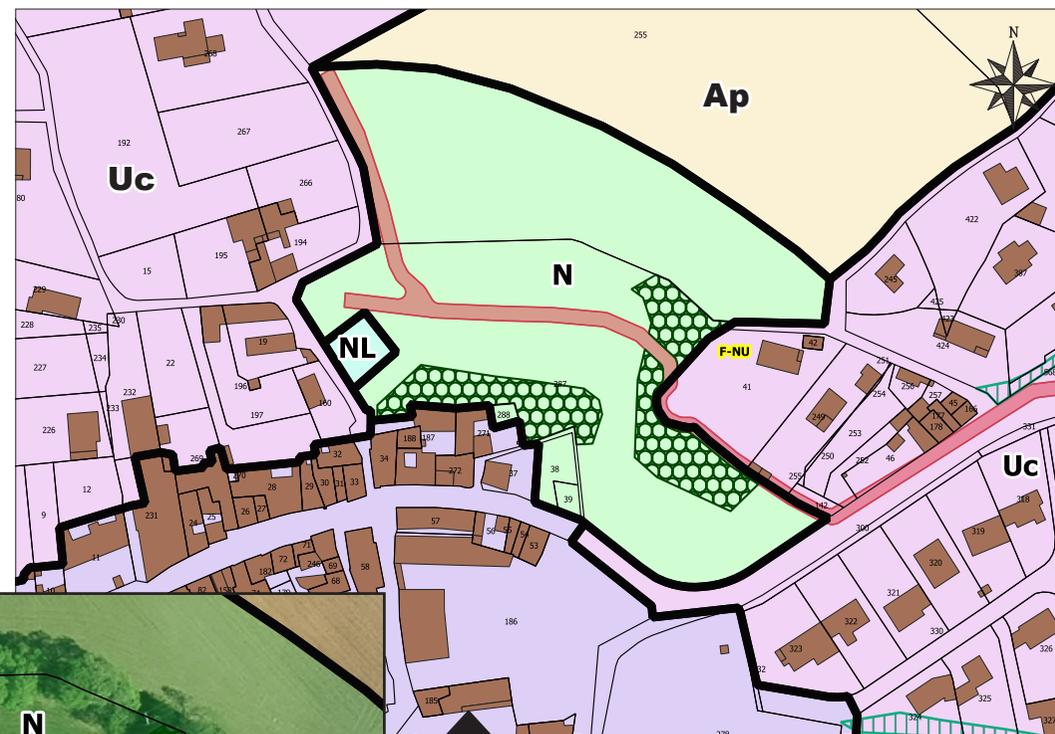
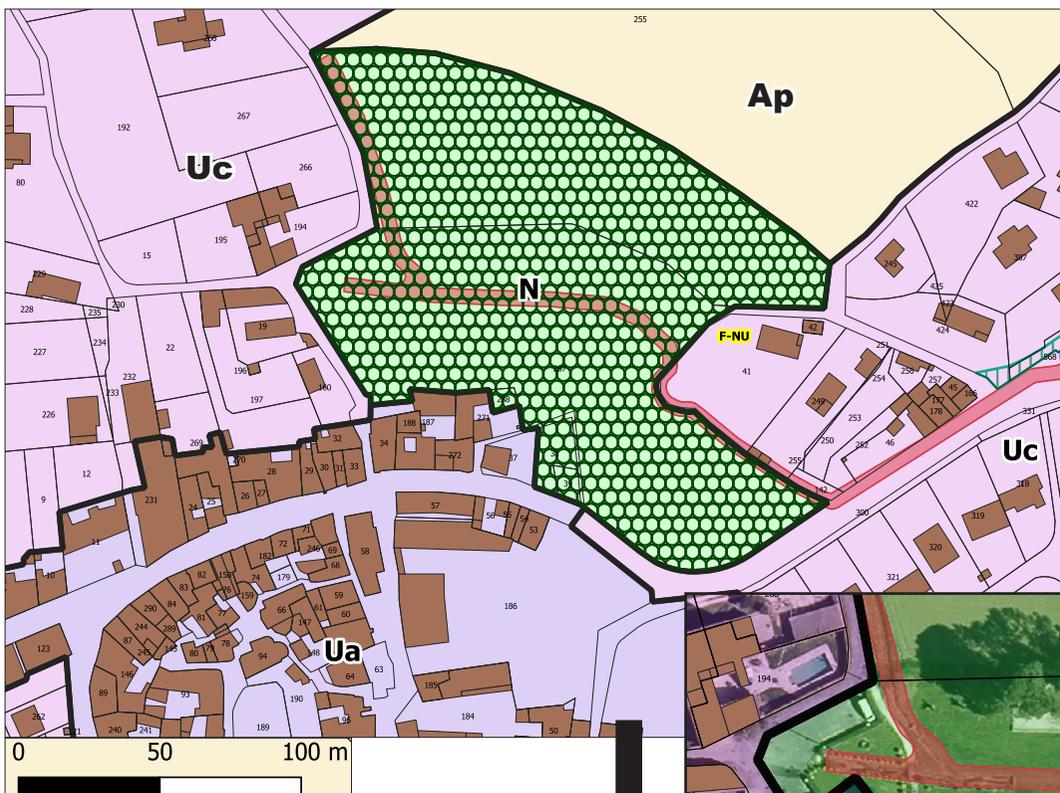
- La suppression du classement en Espace Boisé Classé à Conserver de l'essentiel de la surface du parc, pour ne conserver ce classement que sur les bosquets de grands arbres, pour laquelle la protection est à la fois pertinente et justifiée,
- La création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'accueil Limitées (STECAL) au sens de l'article L151-13 du code de l'urbanisme. Il sera dénommé « NL » et correspondra à l'emprise (légèrement élargie) du terrain d'assiette de la construction projetée.

Les règles qui seront définies pour le STECAL viseront à autoriser la construction du bâtiment, dans les conditions d'emprise au sol et d'aspect extérieur (notamment) voulues par la commune. Compte tenu de l'emprise au sol très faible (100 m² dont une partie seulement couverte) et de la capacité d'accueil très faible de la construction (destinée à des utilisations temporaires seulement et dont ladite capacité d'accueil se résume à quelques tables en terrasse de la buvette prévue), le projet respecte la notion de « taille et de Capacité d'accueil Limitées », condition de création d'un STECAL définie par le code de l'urbanisme.

Règlement graphique «avant - après»

Règlement graphique actuel

Nouveau règlement graphique



 Zone à aléa fort non urbanisée (inconstructible).

 F-NU

 Espaces Boisés Classés à conserver (EBC).

UA Zone urbaine à caractère central d'habitat très dense et de services, où les bâtiments sont construits en ordre continu.

UC Zone urbaine aérée, essentiellement à vocation d'habitat recouvrant les secteurs d'urbanisation récente sous forme pavillonnaire.



Une partie de la zone N est reclassée en secteur «NL» : Secteur de la zone naturelle destiné à des équipements d'agrément, d'accueil du public et d'équipements en lien avec le parc municipal et son fonctionnement.

Les Espaces boisés classés sont redéfinis, pour ne porter que sur les secteurs qui accueillent des grands arbres, où la protection est cohérente avec l'occupation du sol.

Ap Secteur de la zone agricole de grande qualité paysagère strictement protégé.

N Zone naturelle.

NL Secteur de la zone naturelle destiné à des équipements d'agrément, d'accueil du public et d'équipements en lien avec le parc municipal et son fonctionnement (3500 m² environ).

1. ENTETE DE LA ZONE N

Dans l'entête de zone, on a introduit le secteur NL, qui correspond au terrain d'assiette élargi du petit bâtiment projeté à la frange du parc municipal :

Entête de la zone N	Entête de la zone N
Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction proposée
<p>Caractère de la zone : La zone N est une zone naturelle qu'il convient de protéger notamment en raison de la qualité des sites et des paysages qui la composent. Elle comprend cinq secteurs distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un secteur Nt pouvant accueillir des occupations et utilisations du sol à usage d'hébergement léger de loisirs (aires naturelles de camping, terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravanes...). ➤ Un secteur Ns affecté aux équipements sportifs et d'intérêt collectif. ➤ Un secteur Ne de protection autour de la station d'épuration. <p>[...] suite inchangée.</p>	<p>Caractère de la zone : La zone N est une zone naturelle qu'il convient de protéger notamment en raison de la qualité des sites et des paysages qui la composent. Elle comprend cinq secteurs distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un secteur Nt pouvant accueillir des occupations et utilisations du sol à usage d'hébergement léger de loisirs (aires naturelles de camping, terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravanes...). ➤ Un secteur Ns affecté aux équipements sportifs et d'intérêt collectif. ➤ Un secteur Ne de protection autour de la station d'épuration. ➤ Un secteur NL destiné à des équipements d'agrément, d'accueil du public et d'équipements en lien avec le parc municipal et son fonctionnement. <p>[...] suite inchangée.</p>

2. ARTICLE N1

En cohérence avec l'article R123-9* qui s'applique pour le règlement du PLU d'Arpaillargues et Aureilhac (selon la codification antérieure à l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015) on a listé pour le secteur NL toutes les occupations et utilisations du sol interdites, pour n'autoriser uniquement que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Article N1 – Occupations et utilisation des sols interdites	Article N1 – Occupations et utilisation des sols interdites
Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction proposée
<p>Les habitations nouvelles. Les commerces et activités de service.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à l'exception des hébergements hôtelier et touristiques en secteur Nt. <p>Les équipements d'intérêt collectif et services publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à l'exception des équipements sportifs en secteur Ns et des ouvrages techniques, travaux et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans la mesure où ils ne remettent pas en cause la destination de la zone. ➤ En secteur Ne, sont interdites toutes formes d'utilisation et d'occupations du sol autres que les constructions et installations nécessaires au fonctionnement et à la maintenance de la station d'épuration <p>Les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.</p>	<p>En zone N : Les habitations nouvelles. Les commerces et activités de service.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à l'exception des hébergements hôtelier et touristiques en secteur Nt. <p>Les équipements d'intérêt collectif et services publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à l'exception des équipements sportifs en secteur Ns et des ouvrages techniques, travaux et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans la mesure où ils ne remettent pas en cause la destination de la zone. ➤ En secteur Ne, sont interdites toutes formes d'utilisation et d'occupations du sol autres que les constructions et installations nécessaires au fonctionnement et à la maintenance de la station d'épuration <p>Les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.</p> <p>Dans le secteur NL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les constructions à usage : <ul style="list-style-type: none"> - Agricole, - Artisanal, - Commercial, - Industriel, - Hôtelier, - De bureaux, - D'entrepôt, - D'habitation.

* Les règles édictées peuvent être différentes, dans une même zone, selon que les constructions sont destinées à l'habitation, à l'hébergement hôtelier, aux bureaux, au commerce, à l'artisanat, à l'industrie, à l'exploitation agricole ou forestière ou à la fonction d'entrepôt. En outre, des règles particulières peuvent être applicables aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

3. ARTICLE N2

En cohérence avec l'objectif, ne sont autorisées à l'article N2, pour le nouveau secteur NL, que les constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif en lien avec le parc municipal et son fonctionnement. Le bâtiment projeté relève de ces catégories. L'emprise au sol des constructions est limitée à 120 m² pour correspondre aux besoins identifiés (avec une petite marge supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire en phase projet), en application de l'article L151-13 du code de l'urbanisme :

*Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones **naturelles**, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés :*

1° Des constructions ;

[...]

Il précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Il fixe les conditions relatives aux raccordements aux réseaux publics, ainsi que les conditions relatives à l'hygiène et à la sécurité auxquelles les constructions, les résidences démontables ou les résidences mobiles doivent satisfaire.

Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'[article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime](#).

Leur caractère exceptionnel s'apprécie, entre autres critères, en fonction des caractéristiques du territoire, du type d'urbanisation du secteur, de la distance entre les constructions ou de la desserte par les réseaux ou par les équipements collectifs.

Article N2 – Occupations et utilisation des sols soumises à des conditions particulières	Article N2 – Occupations et utilisation des sols soumises à des conditions particulières
Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction proposée
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les exploitations forestières. ➤ Les habitations. <p>En secteur Nt, l'extension mesurée en une seule fois et en continuité des bâtiments existants à usage d'habitation à la date d'application de la 1ère Révision générale du PLU, est autorisée si ces bâtiments possèdent une surface de plancher d'au moins 70 m². L'extension est limitée à 30 % de la surface de plancher existante, sans que la totalité n'excède 340 m² de surface de plancher. Elle s'inscrit en contiguïté des bâtiments existants, avec une hauteur identique à ces derniers, mais n'excèdera pas 8,50 m au maximum.</p> <p>Les constructions et installations liées et nécessaires à l'aménagement de terrains destinés à accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les campings et les terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravanes. ➤ Les aires naturelles de camping. ➤ Les Habitations Légères de Loisirs (H.L.L.). ➤ Les aires de jeux et de sports ouvertes au public. <p>La capacité d'accueil des terrains de camping ne devra pas excéder 45 emplacements à l'hectare.</p> <p>En secteur Ns, est autorisée la construction des infrastructures nécessaires à l'utilisation des équipements sportifs. Les bâtiments à usage d'entrepôt ou de garage ainsi que l'habitation de gardiennage limitée à 100 m² de surface de plancher, à condition que ce dernier soit intégré dans le bâtiment principal.</p> <p>En secteur N, toute habitation nouvelle et extension des existantes sont interdites y compris la réalisation de piscine. Seules sont autorisées les extensions et constructions dédiées aux activités d'exploitation.</p> <p><i>[...] suite inchangée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les exploitations forestières. ➤ Les habitations. <p>En secteur Nt, l'extension mesurée en une seule fois et en continuité des bâtiments existants à usage d'habitation à la date d'application de la 1ère Révision générale du PLU, est autorisée si ces bâtiments possèdent une surface de plancher d'au moins 70 m². L'extension est limitée à 30 % de la surface de plancher existante, sans que la totalité n'excède 340 m² de surface de plancher. Elle s'inscrit en contiguïté des bâtiments existants, avec une hauteur identique à ces derniers, mais n'excèdera pas 8,50 m au maximum.</p> <p>Les constructions et installations liées et nécessaires à l'aménagement de terrains destinés à accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les campings et les terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravanes. ➤ Les aires naturelles de camping. ➤ Les Habitations Légères de Loisirs (H.L.L.). ➤ Les aires de jeux et de sports ouvertes au public. <p>La capacité d'accueil des terrains de camping ne devra pas excéder 45 emplacements à l'hectare.</p> <p>En secteur Ns, est autorisée la construction des infrastructures nécessaires à l'utilisation des équipements sportifs. Les bâtiments à usage d'entrepôt ou de garage ainsi que l'habitation de gardiennage limitée à 100 m² de surface de plancher, à condition que ce dernier soit intégré dans le bâtiment principal.</p> <p>En secteur N, toute habitation nouvelle et extension des existantes sont interdites y compris la réalisation de piscine. Seules sont autorisées les extensions et constructions dédiées aux activités d'exploitation.</p> <p>En secteur NL, les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif en lien avec le parc municipal et son fonctionnement. L'emprise au sol des constructions est limitée à 120 m².</p> <p><i>[...] suite inchangée.</i></p>

4. ARTICLE N6

Pour une incidence la plus faible possible sur le parc, il est projeté d'implanter le petit bâtiment à sa frange, à proximité de l'emprise de la rue des Mûriers. On a donc rendu possible l'implantation de la construction en bordure de la rue (ou avec un recul faible, le cas échéant).

Article N6 – Implantation de constructions par rapport aux voies et emprises publiques	Article N6 – Implantation de constructions par rapport aux voies et emprises publiques
Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction proposée
<p>Sauf indications contraires mentionnées aux documents graphiques, les constructions seront implantées à une distance minimum de 8 mètres de l'axe des voies et chemins communaux et privés.</p> <p>En bordure des voies départementales, les constructions seront implantées à une distance minimum de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 25 mètres par rapport à l'axe des routes départementales n° 982 et n° 22. ➤ 15 mètres pour les autres routes départementales. 	<p>Sauf indications contraires mentionnées aux documents graphiques, les constructions seront implantées à une distance minimum de 8 mètres de l'axe des voies et chemins communaux et privés.</p> <p>En bordure des voies départementales, les constructions seront implantées à une distance minimum de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 25 mètres par rapport à l'axe des routes départementales n° 982 et n° 22. <p>15 mètres pour les autres routes départementales.</p> <p>Dans le secteur NL : Les constructions peuvent s'implanter à l'alignement des voies et emprises publiques.</p>

5. ARTICLE N7

Même si *a priori*, la question des limites séparatives ne se pose pas, le secteur NL ne s'appuyant pas et n'étant pas traversé par ce type de limite, pour éviter toute contrainte sur ce plan, il a été rendu possible l'implantation de la construction projetée en limite séparative.

Article N7 – Implantation de constructions par rapport aux limites séparatives	Article N7 – Implantation de constructions par rapport aux limites séparatives
Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction proposée
<p>Les constructions seront implantées de telle manière que la distance comptée horizontalement de tout point de la construction à la limite parcellaire qui en est le plus rapprochée, soit au moins égale à la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 5 mètres (soit $L = H$ avec un minimum de 5 mètres).</p> <p>L'implantation en limite séparative est toutefois admise à condition que les constructions ou parties de constructions n'excèdent pas 3 mètres de hauteur totale.</p> <p>En bordure des ruisseaux et des fossés d'assainissement autres que ceux repérés aux documents graphiques aucune construction ne peut être implantée à moins de 4 mètres de leur bord.</p>	<p>Les constructions seront implantées de telle manière que la distance comptée horizontalement de tout point de la construction à la limite parcellaire qui en est le plus rapprochée, soit au moins égale à la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 5 mètres (soit $L = H$ avec un minimum de 5 mètres).</p> <p>L'implantation en limite séparative est toutefois admise à condition que les constructions ou parties de constructions n'excèdent pas 3 mètres de hauteur totale.</p> <p>En bordure des ruisseaux et des fossés d'assainissement autres que ceux repérés aux documents graphiques aucune construction ne peut être implantée à moins de 4 mètres de leur bord.</p> <p>Dans le secteur NL : Les constructions peuvent s'implanter sur une ou plusieurs limites séparatives.</p>

6. ARTICLE N9

L'emprise au sol des constructions est limitée à 120 m² pour correspondre aux besoins (avec une petite marge supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire en phase projet), en application de l'article L151-13 du code de l'urbanisme, qui implique la définition d'une emprise au sol pour les bâtiments construits dans un STECAL.

Article N9 – Emprise au sol des constructions	Article N9 – Emprise au sol des constructions
Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction proposée
Cet article n'est pas règlementé.	<p>Cet article n'est pas règlementé, sauf dans le secteur NL.</p> <p>Dans le secteur NL :</p> <p><i>L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.</i></p> <p>L'emprise au sol totale maximale des constructions dans le secteur NL est limitée à 120 m².</p>

7. ARTICLE N10

La hauteur maximale définie pour les constructions dans le secteur NL demeure faible, par souci d'intégration paysagère et éviter de créer un point d'appel visuel, perturber les perspectives paysagères sur le parc dans un secteur déjà en léger surplomb.

Article N10 – Hauteur maximale des constructions	Article N10 – Hauteur maximale des constructions
Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction proposée
<p>Définition de la hauteur : La hauteur des constructions est mesurée depuis le sol naturel existant, avant les travaux d'exhaussement ou d'affouillement nécessaires pour la réalisation du projet, jusqu'au point le plus haut du bâtiment.</p> <p>Expression de la hauteur :</p> <p>La hauteur maximale des constructions et ses annexes est limitée à 8,50 mètres, hormis si les toitures des bâtiments liés à l'activité disposent de panneaux solaires ou photovoltaïques, dans ce cas la hauteur peut être augmentée sans toutefois excéder une hauteur maximale de 11,00 mètres.</p> <p>Pour les extensions de bâtiments existants, leur implantation doit se faire en continuité et la hauteur est limitée à la hauteur des bâtiments existants sans excéder 8,50 mètres.</p>	<p>Définition de la hauteur : La hauteur des constructions est mesurée depuis le sol naturel existant, avant les travaux d'exhaussement ou d'affouillement nécessaires pour la réalisation du projet, jusqu'au point le plus haut du bâtiment.</p> <p>Expression de la hauteur :</p> <p>La hauteur maximale des constructions et ses annexes est limitée à 8,50 mètres, hormis si les toitures des bâtiments liés à l'activité disposent de panneaux solaires ou photovoltaïques, dans ce cas la hauteur peut être augmentée sans toutefois excéder une hauteur maximale de 11,00 mètres.</p> <p>Pour les extensions de bâtiments existants, leur implantation doit se faire en continuité et la hauteur est limitée à la hauteur des bâtiments existants sans excéder 8,50 mètres.</p> <p>Dans le secteur NL : <i>La hauteur maximale des constructions est fixée à 3,5 m.</i></p>

8. ARTICLE N11 (ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DE LEURS ABORDS)

L'article N11, précise que : « une expression architecturale contemporaine présentant une qualité exemplaire d'insertion dans son site d'implantation et respectueuse des caractéristiques du bâti existant pourra être autorisée et déroger aux prescriptions du présent article. »

Cet article décline ensuite des règles d'aspect extérieur pour les constructions qui traduisent la recherche de cohérence avec le bâti ancien (sur le traitement des enduits, les pentes de toit, les matériaux de couverture par exemple).

La force de la composition du parc est sa simplicité (une grande prairie traversée par un fossé et parcourue de quelques plantations seulement). Pour garantir une insertion discrète du bâtiment projeté, qui « se fonde » dans le parc, respecte son identité et y participe, il est proposé d'établir des règles d'aspect extérieur spécifiquement pour le secteur NL, qui imposeront une construction aux lignes épurée, simples, aux matériaux bruts et naturels.

Paragraphe qui sera rajouté à l'article N11 :

Dans le secteur NL :

Volumétries

La volumétrie des constructions sera simple.

Façades

- Les façades maçonnées devront présenter un aspect « brut » des matériaux (béton, pierre...). Les couleurs vives sont proscrites.
- Les constructions en bois sont autorisées. Les bardages bois présenteront des teintes naturelles.
- Les façades pourront aussi être végétalisées.
- Les façades pourront aussi être végétalisées.
- Les compositions en façades sont autorisées (bois / façades maçonnées présentant des matériaux d'aspect brut, pans végétalisés...).

Toitures

- Les toits seront plats (pente inférieur à 5%).

Panneaux solaires

- L'implantation de panneaux solaires en toiture est autorisée.

Stockages

- Les stockages devront se faire prioritairement à l'intérieur des bâtiments. Dans le cas de stockages extérieurs, ceux-ci devront être impérativement masqués : haie végétale d'essences mélangées, panneaux de bois...

Séance du 11 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	11
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	11	0
DATE DE LA CONVOCATION		
23 février 2022		
DATE D’AFFICHAGE		
25 février 2022		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-deux et le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CLOQUEMIN Marielle, FERRANDEZ Emeline, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à MOLOT Bernard

Absent(s) excusé(s) : CHARRIERE Frédéric

Absent(s) : MANGEON Cyril, WLODARCZYK Isabelle

OBJET COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l’alinéa 3 de l’article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales M. Le Maire s’est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri LIMOUSIN, adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, Gérard DAUTREPPE, en concordance avec le compte de gestion 2021, dressé par Monsieur le Trésorier Principal ; après s’être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives éventuelles de l’exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	66554.90	0.00	0.00	139800.02	66554.90	139800.02
Opérations de l'exercice	415111.59	341702.26	679060.13	813484.85	1094171.72	1155187.11
TOTAUX	481666.49	341702.26	679060.13	953284.87	1160726.62	1294987.13
Résultats de clôture	139964.23	0.00	0.00	274224.74	139964.23	274224.74
RESULTAT CLOTURE					0.00	134260.51
Restes à réaliser	543147.70	562495.00			543147.70	562495.00
TOTAUX CUMULES	1024814.19	904197.26	679060.13	953284.87	1703874.32	1857482.13
RESULTAT DEFINITIF	120616.93	0.00	0.00	274224.74	0.00	153607.81

2) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE, par 11 voix POUR, des membres présents et représentés le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget principal, tels qu'ils sont présentés.

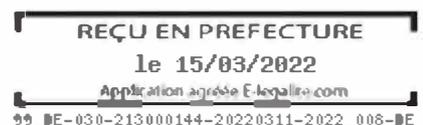
Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ;
et publication du : 15/03/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21300014400013

POSTE COMPTABLE : Trésor Secteur Public Local Uzès

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE ARPAILLARGUES-AUREILHAC (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet



B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	24
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	26
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	28
D2 - Arrêté et signatures	29

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 30014	MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC MAIRIE ARPAILLARGUES-AUREILHAC	CA 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 036
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	128
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes Pays d'Uzès	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
733 213,00	810 103,00	643,73	805,92

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	632,50	685,93
2	Produit des impositions directes/population	366,61	347,72
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	778,54	855,28
4	Dépenses d'équipement brut/population	345,74	324,20
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population	114,16	154,39
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53,23 %	43,07 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87,44 %	88,68 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	44,41 %	37,91 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) de l'article pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	679 060,13	G	813 484,85
	Section d'investissement	B	415 111,59	H	341 702,26

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	139 800,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	66 554,90 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 160 726,62	= G+H+I+J	1 294 987,13

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	543 147,70	L	562 495,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	543 147,70	= K+L	562 495,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	679 060,13	= G+I+K	953 284,87
	Section d'investissement	= B+D+F	1 024 814,19	= H+J+L	904 197,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 703 874,32	= G+H+I+J+K+L	1 857 482,13

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	543 147,70	L	562 495,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		362 495,00
1322	Subv. non transf. Régions		0,00		33 200,00
1323	Subv. non transf. Départements		0,00		190 862,20
1327	Subv. non transf. Budget communautaire		0,00		16 912,80
1341	D.E.T.R. non transférable		0,00		0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
16	Emprunts et dettes assimilées	4 634,70	200 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	200 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 634,70	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 832,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	6 832,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	36 100,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	36 100,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 855,00	0,00
2111	Terrains nus	3 968,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 000,00	0,00
2138	Autres constructions	1 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 800,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 771,00	0,00
2184	Mobilier	4 316,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	474 726,00	0,00
2313	Constructions	1 026,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	473 700,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	230 380,00	186 111,28	0,00	0,00	44 268,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	363 820,00	348 766,15	0,00	0,00	15 053,85
014	Atténuations de produits	400,00	214,00	0,00	0,00	186,00
65	Autres charges de gestion courante	114 610,00	101 185,71	0,00	0,00	13 424,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		709 210,00	636 277,14	0,00	0,00	72 932,86
66	Charges financières	18 723,00	18 722,27	0,00	0,00	0,73
67	Charges exceptionnelles	5 500,00	267,21	0,00	0,00	5 232,79
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		753 433,00	655 266,62	0,00	0,00	98 166,38
023	Virement à la section d'investissement (2)	166 920,02				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	23 793,51			-23 793,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		166 920,02	23 793,51			143 126,51
TOTAL		920 353,02	679 060,13	0,00	0,00	241 292,89
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 500,00	11 900,91	0,00	0,00	-6 400,91
70	Produits services, domaine et ventes div	61 050,00	58 119,29	0,00	0,00	2 930,71
73	Impôts et taxes	501 783,00	501 434,41	0,00	0,00	348,59
74	Dotations et participations	129 320,00	132 648,23	0,00	0,00	-3 328,23
75	Autres produits de gestion courante	72 900,00	74 717,44	0,00	0,00	-1 817,44
Total des recettes de gestion courante		770 553,00	778 820,28	0,00	0,00	-8 267,28
76	Produits financiers	0,00	0,36	0,00	0,00	-0,36
77	Produits exceptionnels	10 000,00	27 744,80	0,00	0,00	-17 744,80
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		780 553,00	806 565,44	0,00	0,00	-26 012,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	6 919,41			-6 919,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	6 919,41			-6 919,41
TOTAL		780 553,00	813 484,85	0,00	0,00	-32 931,85
Pour information		(3) 139 800,02				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000,00	4 167,18	6 832,00	0,82
204	Subventions d'équipement versées	36 102,00	0,00	36 100,00	2,00
21	Immobilisations corporelles	73 568,44	44 823,10	20 855,00	7 890,34
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	819 632,24	309 196,43	474 726,00	35 709,81
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	940 302,68	358 186,71	538 513,00	43 602,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	54 640,74	50 005,47	4 634,70	0,57
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00			
	Total des dépenses financières	64 640,74	50 005,47	4 634,70	10 000,57
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 004 943,42	408 192,18	543 147,70	53 603,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	6 919,41		-6 919,41
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	6 919,41		-6 919,41
	TOTAL	1 004 943,42	415 111,59	543 147,70	46 684,13
	Pour information	(2) 66 554,90			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	402 788,96	40 293,96	362 495,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	212 743,36	0,00	200 000,00	12 743,36
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	615 532,32	40 293,96	562 495,00	12 743,36
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	35 560,00	41 156,31	0,00	-5 596,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	236 078,48	236 078,48	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	380,00	0,00	-380,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 407,50		0,00	
	Total des recettes financières	289 045,98	277 614,79	0,00	11 431,19
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	904 578,30	317 908,75	562 495,00	24 174,55
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	166 920,02			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	23 793,51		-23 793,51
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	166 920,02	23 793,51		143 126,51
	TOTAL	1 071 498,32	341 702,26	562 495,00	167 301,06

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E.legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	186 111,28		186 111,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	348 766,15		348 766,15
014	Atténuations de produits	214,00		214,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	101 185,71		101 185,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	18 722,27	0,00	18 722,27
67	Charges exceptionnelles	267,21	23 793,51	24 060,72
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		655 266,62	23 793,51	679 060,13
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 005,47	0,00	50 005,47
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		6 919,41	6 919,41
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 167,18	0,00	4 167,18
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	44 823,10	0,00	44 823,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	309 196,43	0,00	309 196,43
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		408 192,18	6 919,41	415 111,59
Pour information				66 554,90
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				66 554,90

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 900,91		11 900,91
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	58 119,29		58 119,29
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	501 434,41		501 434,41
74	Dotations et participations	132 648,23		132 648,23
75	Autres produits de gestion courante	74 717,44	0,00	74 717,44
76	Produits financiers	0,36	0,00	0,36
77	Produits exceptionnels	27 744,80	6 919,41	34 664,21
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		806 565,44	6 919,41	813 484,85
Pour information				139 800,02
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	41 156,31	0,00	41 156,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	236 078,48		236 078,48
13	Subventions d'investissement	40 293,96	0,00	40 293,96
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	380,00	0,00	380,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		1 122,10	1 122,10
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	22 671,41	22 671,41
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		317 908,75	23 793,51	341 702,26
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	230 380,00	186 111,28	0,00	0,00	44 268,72
60611	Eau et assainissement	10 200,00	9 599,44	0,00	0,00	600,56
60612	Energie - Electricité	28 000,00	25 477,25	0,00	0,00	2 522,75
60622	Carburants	3 100,00	2 783,60	0,00	0,00	316,40
60623	Alimentation	30 000,00	19 904,63	0,00	0,00	10 095,37
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	4 402,58	0,00	0,00	97,42
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00	7 636,84	0,00	0,00	1 363,16
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 402,93	0,00	0,00	-402,93
6064	Fournitures administratives	3 000,00	2 959,51	0,00	0,00	40,49
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 000,00	2 630,68	0,00	0,00	-630,68
6067	Fournitures scolaires	4 380,00	4 793,70	0,00	0,00	-413,70
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	2 963,76	0,00	0,00	2 036,24
611	Contrats de prestations de services	3 300,00	2 019,01	0,00	0,00	1 280,99
6122	Crédit-bail mobilier	5 500,00	5 787,55	0,00	0,00	-287,55
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 685,70	0,00	0,00	-685,70
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	11 942,38	0,00	0,00	3 057,62
615232	Entretien, réparations réseaux	7 000,00	6 858,89	0,00	0,00	141,11
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	5 456,00	0,00	0,00	4 544,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	2 839,78	0,00	0,00	160,22
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	12 000,00	8 851,93	0,00	0,00	3 148,07
6161	Multirisques	7 500,00	7 498,67	0,00	0,00	1,33
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	7 020,00	0,00	0,00	2 980,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	17 182,57	0,00	0,00	12 817,43
6236	Catalogues et imprimés	1 200,00	1 174,80	0,00	0,00	25,20
6251	Voyages et déplacements	500,00	81,02	0,00	0,00	418,98
6261	Frais d'affranchissement	1 100,00	1 268,24	0,00	0,00	-168,24
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	3 856,32	0,00	0,00	-356,32
627	Services bancaires et assimilés	100,00	47,22	0,00	0,00	52,78
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	70,00	0,00	0,00	-70,00
6284	Redevances pour services rendus	2 500,00	3 898,28	0,00	0,00	-1 398,28
63512	Taxes foncières	4 000,00	5 018,00	0,00	0,00	-1 018,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	363 820,00	348 766,15	0,00	0,00	15 053,85
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	210,00	199,95	0,00	0,00	10,05
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	3 396,59	0,00	0,00	-396,59
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	650,00	665,62	0,00	0,00	-15,62
6411	Personnel titulaire	227 100,00	219 979,73	0,00	0,00	7 120,27
6413	Personnel non titulaire	14 490,00	14 727,37	0,00	0,00	-237,37
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	34 200,00	32 497,29	0,00	0,00	1 702,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	66 500,00	59 344,21	0,00	0,00	7 155,79
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	620,00	596,47	0,00	0,00	23,53
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 000,00	11 961,54	0,00	0,00	38,46
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 650,00	2 638,00	0,00	0,00	12,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	1 737,68	0,00	0,00	-137,68
6478	Autres charges sociales diverses	800,00	1 021,70	0,00	0,00	-221,70
014	Atténuations de produits	400,00	214,00	0,00	0,00	186,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	200,00	54,00	0,00	0,00	146,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	200,00	160,00	0,00	0,00	40,00
65	Autres charges de gestion courante	114 610,00	101 185,71	0,00	0,00	13 424,29
6531	Indemnités	59 100,00	52 759,40	0,00	0,00	6 340,60
6532	Frais de mission	1 000,00	683,85	0,00	0,00	316,15
6533	Cotisations de retraite	2 600,00	2 239,15	0,00	0,00	360,85
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	6 740,51	0,00	0,00	259,49
6535	Formation	2 000,00	832,77	0,00	0,00	1 167,23
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	48,17	0,00	0,00	-48,17
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6553	Service d'incendie	26 505,00	26 504,06	0,00	0,00	0,94
65548	Autres contributions	2 300,00	2 221,00	0,00	0,00	79,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	100,00	50,00	0,00	0,00	50,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	10 000,00	9 105,72	0,00	0,00	894,28
658821	Secours d'urgence	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65888	Autres	5,00	1,08	0,00	0,00	3,92
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		709 210,00	636 277,14	0,00	0,00	72 932,86
66	Charges financières (b)	18 723,00	18 722,27	0,00	0,00	0,73
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 723,00	18 722,27	0,00	0,00	0,73
67	Charges exceptionnelles (c)	5 500,00	267,21	0,00	0,00	5 232,79
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	267,21	0,00	0,00	-267,21
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	20 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		753 433,00	655 266,62	0,00	0,00	98 166,38
023	Virement à la section d'investissement	166 920,02	0,00			166 920,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	23 793,51			-23 793,51
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	22 671,41			-22 671,41
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	1 122,10			-1 122,10
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		166 920,02	23 793,51			143 126,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		166 920,02	23 793,51			143 126,51
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		920 353,02	679 060,13	0,00	0,00	241 292,89
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 500,00	11 900,91	0,00	0,00	-6 400,91
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 500,00	11 900,91	0,00	0,00	-6 400,91
70	Produits services, domaine et ventes div	61 050,00	58 119,29	0,00	0,00	2 930,71
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	7 900,00	8 370,14	0,00	0,00	-470,14
7062	Redevances services à caractère culturel	1 500,00	3 320,00	0,00	0,00	-1 820,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	32 000,00	26 362,80	0,00	0,00	5 637,20
70688	Autres prestations de services	2 100,00	2 113,80	0,00	0,00	-13,80
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	4 000,00	3 984,00	0,00	0,00	16,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	11 550,00	12 968,55	0,00	0,00	-1 418,55
73	Impôts et taxes	501 783,00	501 434,41	0,00	0,00	348,59
73111	Impôts directs locaux	378 617,00	378 723,00	0,00	0,00	-106,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 086,00	0,00	0,00	-1 086,00
73211	Attribution de compensation	79 942,00	79 942,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	7 500,00	5 959,41	0,00	0,00	1 540,59
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	35 724,00	35 724,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	129 320,00	132 648,23	0,00	0,00	-3 328,23
7411	Dotation forfaitaire	75 354,00	75 380,00	0,00	0,00	-26,00
74121	Dotation de solidarité rurale	18 000,00	19 213,00	0,00	0,00	-1 213,00
74127	Dotation nationale de péréquation	22 000,00	23 679,00	0,00	0,00	-1 679,00
744	FCTVA	1 550,00	1 573,23	0,00	0,00	-23,23
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 016,00	4 016,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	8 400,00	8 787,00	0,00	0,00	-387,00
75	Autres produits de gestion courante	72 900,00	74 717,44	0,00	0,00	-1 817,44
752	Revenus des immeubles	72 900,00	74 716,63	0,00	0,00	-1 816,63
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,81	0,00	0,00	-0,81
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		770 553,00	778 820,28	0,00	0,00	-8 267,28
76	Produits financiers (b)	0,00	0,36	0,00	0,00	-0,36
761	Produits de participations	0,00	0,36	0,00	0,00	-0,36
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	27 744,80	0,00	0,00	-17 744,80
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	16 874,10	0,00	0,00	-16 874,10
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	10 870,70	0,00	0,00	-870,70
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		780 553,00	806 565,44	0,00	0,00	-26 012,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	6 919,41			-6 919,41
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	6 919,41			-6 919,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	6 919,41			-6 919,41
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		780 553,00	813 484,85	0,00	0,00	-32 931,85
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		139 800,02				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	11 000,00	4 167,18	6 832,00	0,82
202	Frais réalisat° documents urbanisme	11 000,00	4 167,18	6 832,00	0,82
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	36 102,00	0,00	36 100,00	2,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	36 102,00	0,00	36 100,00	2,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	73 568,44	44 823,10	20 855,00	7 890,34
2111	Terrains nus	5 600,00	1 632,00	3 968,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
2138	Autres constructions	1 000,00	571,20	1 000,00	-571,20
2152	Installations de voirie	9 520,00	7 896,73	4 800,00	-3 176,73
21534	Réseaux d'électrification	32 348,44	25 495,74	2 771,00	4 081,70
2158	Autres installat°, matériel et outillage	4 500,00	1 796,27	0,00	2 703,73
2183	Matériel de bureau et informatique	500,00	1 467,75	0,00	-967,75
2184	Mobilier	6 000,00	3 900,19	4 316,00	-2 216,19
2188	Autres immobilisations corporelles	10 100,00	2 063,22	0,00	8 036,78
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	819 632,24	309 196,43	474 726,00	35 709,81
2313	Constructions	36 687,20	23 088,02	1 026,00	12 573,18
2315	Installat°, matériel et outillage techni	782 945,04	286 108,41	473 700,00	23 136,63
Total des dépenses d'équipement		940 302,68	358 186,71	538 513,00	43 602,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	54 640,74	50 005,47	4 634,70	0,57
1641	Emprunts en euros	49 664,00	49 663,43	0,00	0,57
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 976,74	342,04	4 634,70	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00			
Total des dépenses financières		64 640,74	50 005,47	4 634,70	10 000,57
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 004 943,42	408 192,18	543 147,70	53 603,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	6 919,41		-6 919,41
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	6 919,41		-6 919,41
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	<i>0,00</i>	<i>6 919,41</i>		<i>-6 919,41</i>
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	<i>0,00</i>	<i>6 919,41</i>		<i>-6 919,41</i>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	6 919,41		-6 919,41
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 004 943,42	415 111,59	543 147,70	46 684,13
Pour information		66 554,90			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	402 788,96	40 293,96	362 495,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	38 800,00	5 600,00	33 200,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	190 862,20	0,00	190 862,20	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	16 912,80	0,00	16 912,80	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	138 860,00	17 340,00	121 520,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	13 353,96	13 353,96	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	212 743,36	0,00	200 000,00	12 743,36
1641	Emprunts en euros	212 743,36	0,00	200 000,00	12 743,36
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		615 532,32	40 293,96	562 495,00	12 743,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	271 638,48	277 234,79	0,00	-5 596,31
10222	FCTVA	20 560,00	20 564,61	0,00	-4,61
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	20 591,70	0,00	-5 591,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	236 078,48	236 078,48	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	380,00	0,00	-380,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 407,50		0,00	
Total des recettes financières		289 045,98	277 614,79	0,00	11 431,19
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		904 578,30	317 908,75	562 495,00	24 174,55
021	Virement de la sect° de fonctionnement	166 920,02			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	23 793,51		-23 793,51
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	1 122,10		-1 122,10
2111	Terrains nus	0,00	485,40		-485,40
21571	Matériel roulant	0,00	22 186,01		-22 186,01
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		166 920,02	23 793,51		143 126,51
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		166 920,02	23 793,51		143 126,51
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 071 498,32	341 702,26	562 495,00	167 301,06
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 035 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 035 000,00									
00001431305	CAISSE REGIONALE DU CREDIT	28/09/2016	31/03/2017	30/06/2017	300 000,00	F		1,440	1,440		T	P	O	A-1
00002544913	CAISSE REGIONALE DU CREDIT	05/06/2018	15/12/2018	15/01/2019	200 000,00	F		1,820	1,820		A	P	O	A-1
018DXM012PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				90 000,00	F		3,230	3,230		A	P	O	A-1
01PTCH013PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				95 000,00	F		5,130	5,130		T	P	O	A-1
02CM5B010PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				250 000,00	F		4,290	4,290		A	P	O	A-1
G04MB1015PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				100 000,00	X		4,090	4,090		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 035 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		667 750,82					49 663,48	18 722,22	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		667 750,82					49 663,48	18 722,22	0,00	0,00
00001431305		0,00	A-1	236 353,53	15,00	F		1,440	13 762,74	3 527,58	0,00	0,00
00002544913		0,00	A-1	174 354,21	17,00	F		1,820	8 701,55	3 295,00	0,00	0,00
018DXM012PR		0,00	A-1	46 479,84	8,00	F		3,230	4 390,67	1 643,11	0,00	0,00
01PTCH013PR		0,00	A-1	44 600,10	6,00	F		5,130	5 169,44	2 454,76	0,00	0,00
02CM5B010PR		0,00	A-1	134 203,40	9,00	F		4,290	12 015,90	6 272,81	0,00	0,00
G04MB1015PR		0,00	A-1	31 759,74	4,00	X		4,090	5 623,18	1 528,96	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_008A-B

MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC - MAIRIE ARPAILLARGUES-AUREILHAC - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		667 750,82					49 663,48	18 722,22	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	3,00	9,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent social ppal 2° classe	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9,00	4,00	13,00	9,00	0,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent d'animation	C	ANIM		0,00	A 3-b	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 071 498,32	415 111,59	543 147,70	113 239,03
RECETTES	1 071 498,32	341 702,26	562 495,00	167 301,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	920 353,02	679 060,13	0,00	241 292,89
RECETTES	920 353,02	813 484,85	0,00	106 868,17

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : ASSAINISSEMENT ARPAILLARGUES / N°SIRET : 21300014400039				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	139 767,12	22 788,12	0,00	116 979,00
RECETTES	139 767,12	43 439,70	0,00	96 327,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	122 696,54	107 662,61	0,00	15 033,93
RECETTES	122 696,54	104 771,75	0,00	17 924,79

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 211 265,44	437 899,71	543 147,70	230 218,03
RECETTES	1 211 265,44	385 141,96	562 495,00	263 628,48
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 043 049,56	786 722,74	0,00	256 326,82
RECETTES	1 043 049,56	918 256,60	0,00	124 792,96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 254 315,00	1 224 622,45	543 147,70	486 544,85
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 254 315,00	1 303 398,56	562 495,00	388 421,44

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 211 265,44	437 899,71	543 147,70	230 218,03
RECETTES	1 211 265,44	385 141,96	562 495,00	263 628,48
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 043 049,56	786 722,74	0,00	256 326,82
RECETTES	1 043 049,56	918 256,60	0,00	124 792,96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 254 315,00	1 224 622,45	543 147,70	486 544,85
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 254 315,00	1 303 398,56	562 495,00	388 421,44

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	1 129 938,00	0,00	36,97	0,00	417 738,08	0,00
TFPNB	45 440,00	0,00	53,30	0,00	24 219,52	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Gérard DAUTREPPE
 Maire

Date de convocation : 23/02/2022

Présenté par Le Maire.
 A Arpaillargues et Aureilhac, le 11/03/2022
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire.
 A Arpaillargues et Aureilhac, le 11/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante,

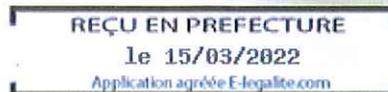


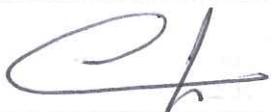
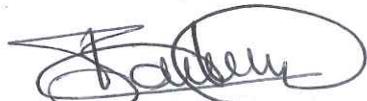
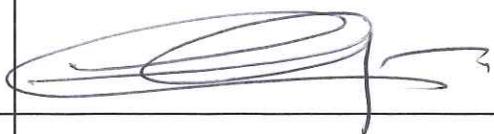
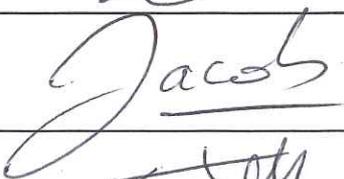
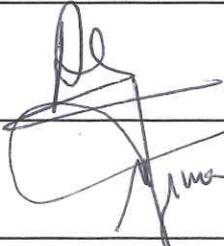
ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	
JACOB Valérie	
JEANMONOD Cécile	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	
MARTINELLI Jean-François	
MOLOT Bernard	
WLODARCZYK Isabelle	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/22, et de la publication le 15/03/2022

A Arpaillargues et Aureilhac, le 15/03/2022

Gérard DAUTREPPE
 Maire



NOM Prénom	Signature
ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	Absent
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	
JACOB Valérie	
JEANMONOD Cécile	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	Absent
MARTINELLI Jean-François	
MOLOT Bernard	
WLODARCZYK Isabelle	Absent

030054

SGC UZES

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

ORIGINE DU DOCUMENT : didier.reboul

Exercice : 2021

Budget collectivité : 20600

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

TRÉSOR PUBLIC

SGC UZES

N° CODIQUE 030054

Date d'édition : 02/02/2022

IDENTIFIANT BUDGET 20600

N° de SIRET 21300014400013

ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À

M le directeur départemental des finances publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Jean-Michel FOUR
030054 SGC UZES

Mme Christiane ALBEROLA
030054 SGC UZES

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 02/11/2021 AU 02/02/2022

DU 01/01/2021 AU 01/11/2021

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

N° CODIQUE 030054
 SGC UZES
 Date d'édition : 02/02/2022

Population : 1036
 Nomenclature M14 entre 500h et 3500h
 Voté par Nature
 Exercice 2021

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	38
1 Balance des comptes	Etat III-1 39
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 65
4EME PARTIE : Page des signatures	66

SITUATION PATRIMONIALE

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	61,43	Dotations	3 158,27
Terrains	1 406,28	Fonds globalisés	1 635,02
Constructions	5 003,14	Réserves	3 623,77
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 324,58	Différences sur réalisations d'immobilisations	-813,46
Immobilisations corporelles en cours	633,33	Report à nouveau	139,80
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	189,41	Résultat de l'exercice	134,42
Autres immobilisations corporelles	246,96	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	9 803,70	Subventions non transférables	1 448,16
Immobilisations financières	0,02	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 865,16	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	9 325,99
Créances	17,07	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	673,43
Disponibilités	235,64	Fournisseurs	14,81
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	102,82
TOTAL ACTIF CIRCULANT	252,71	Total dettes à court terme	117,62
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	791,05
		Comptes de régularisations	0,82
TOTAL ACTIF	10 117,87	TOTAL PASSIF	10 117,87

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	61 431,64		61 431,64	57 264,46
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	1 406 284,62		1 406 284,62	1 405 138,02
	Constructions en toute propriété	5 003 139,24		5 003 139,24	5 017 812,94
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	2 324 578,89		2 324 578,89	2 294 178,81
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	246 956,11		246 956,11	260 166,74
	Immobilisations corporelles en cours	633 332,22		633 332,22	324 135,79
	Immo affect à service non personnalisé	189 412,92		189 412,92	189 412,92
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	9 865 135,64		9 865 135,64	9 548 109,68

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	9 865 135,64		9 865 135,64	9 548 109,68
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	24,15		24,15	24,15
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	9 865 159,79		9 865 159,79	9 548 133,83

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	9 760,25		9 760,25	9 477,16
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	6 700,41		6 700,41	
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	608,43		608,43	1 195,20
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	235 636,98		235 636,98	403 680,73
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	252 706,07		252 706,07	414 353,09

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 117 865,86		10 117 865,86	9 962 486,92

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations	3 158 267,41	3 158 267,41
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	3 623 774,37	3 387 695,89
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	139 800,02	214 178,92
	Résultat de l'exercice	134 424,72	161 699,58
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-813 458,89	-789 172,24
	Fonds globalisés	1 635 016,18	1 593 859,87
	Subventions non transférables	1 448 163,49	1 407 869,53
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	9 325 987,30	9 134 398,96

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	667 718,30	717 381,73
	Emprunts et dettes financières divers	5 714,70	5 676,74
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 806,51	6 418,78
	Dettes fiscales et sociales	620,12	551,32
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	102 028,26	91 935,02
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	166,68	
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	791 054,57	821 963,59

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	823,99	6 124,37
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	823,99	6 124,37
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	10 117 865,86	9 962 486,92

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	501,22	506,87
Dotations et subventions reçues	132,65	144,73
Produits des services	58,12	40,65
Autres produits	74,72	60,38
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	766,71	752,63
Traitements, salaires, charges sociales	332,60	319,53
Achats et charges externes	181,09	174,99
Participations et interventions	37,88	34,08
Dotations aux amortissements et provisions		3,90
Autres charges	72,59	55,16
Charges courantes non financières	624,16	587,66
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	142,54	164,97
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	18,72	20,93
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-18,72	-20,93
RÉSULTAT COURANT	123,82	144,04
Produits exceptionnels	34,66	66,96
Charges exceptionnelles	24,06	49,30
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	10,60	17,66
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		161,70

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022 14,42
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	379 595,00	360 156,00
Autres impôts et taxes	121 625,41	146 713,91
Produits services, domaine et ventes div	58 119,29	40 645,02
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	74 717,44	60 380,83
Dotations de l'Etat	119 845,23	119 413,01
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)	12 803,00	25 321,71
TOTAL I	766 705,37	752 630,48
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	222 806,19	212 056,35
Charges sociales	109 796,89	107 475,13
Achats et charges externes	181 093,28	174 989,14
Impôts et taxes	9 280,16	7 538,69
Dotations amortissements des immob		3 896,18
Dot amort sur charges à répartir		

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	63 304,93	47 621,37
Contingents et participations	28 725,06	25 427,34
Subventions	9 155,72	8 655,00
TOTAL II	624 162,23	587 659,20
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	142 543,14	164 971,28
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	0,36	0,36
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	0,36	0,36
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	18 722,27	20 930,77
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	18 722,27	20 930,77

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-18 721,91	-20 930,41
A + B - RESULTAT COURANT	123 821,23	144 040,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations	16 874,10	25 305,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	6 919,41	23 998,26
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	10 870,70	17 658,71
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	34 664,21	66 961,97
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	267,21	
Valeur comptable des immo cédées	22 671,41	48 953,06
Diff réalis(positives)transf à investist	1 122,10	350,20
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	24 060,72	49 303,26

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008R-B

ANNEXE

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 078 417,73	944 146,53	2 022 564,26
Titres de recettes émis (b)	341 702,26	813 484,85	1 155 187,11
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	341 702,26	813 484,85	1 155 187,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 078 417,73	944 146,53	2 022 564,26
Mandats émis (f)	415 111,59	679 061,97	1 094 173,56
Annulations de mandats (g)		1,84	1,84
Dépenses nettes (h = f - g)	415 111,59	679 060,13	1 094 171,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		134 424,72	61 015,39
(h - d) Déficit	73 409,33		

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-66 554,90		-73 409,33		-139 964,23
Fonctionnement	375 878,50	236 078,48	134 424,72		274 224,74
TOTAL I	309 323,60	236 078,48	61 015,39		134 260,51
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
27600-SCE EAU ET ASST ARPAILLA					
Investissement	90 272,58		20 651,58		110 924,16
Fonctionnement	16 675,61		-2 890,86		13 784,75
Sous-Total	106 948,19		17 760,72		124 708,91
TOTAL III	106 948,19		17 760,72		124 708,91
TOTAL I + II + III	416 271,79	236 078,48	78 776,11		258 969,42

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	54 640,74		54 640,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 2	11 000,00		11 000,00
204	Subventions d'équipement versées	53 492,00	-17 390,00	36 102,00
21	Immobilisations corporelles	73 568,44		73 568,44
23	Immobilisations en cours	784 632,24	35 000,00	819 632,24
020	Dépenses imprévues - section d'investiss	10 000,00		10 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	987 333,42	17 610,00	1 004 943,42
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	987 333,42	17 610,00	1 004 943,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre se		6 919,41	6 919,41
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		6 919,41	6 919,41
001	Solde d'exécution de la section d'invest	66 554,90		66 554,90
TOTAL GENERAL		1 053 888,32	24 529,41	1 078 417,73

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	54 640,74	50 005,47		50 005,47	4 635,27
20	11 000,00	4 167,18		4 167,18	6 832,82
204	36 102,00				36 102,00
21	73 568,44	44 823,10		44 823,10	28 745,34
23	819 632,24	309 196,43		309 196,43	510 435,81
020	10 000,00				10 000,00
SOUS-TOTAL	1 004 943,42	408 192,18		408 192,18	596 751,24
TOTAL	1 004 943,42	408 192,18		408 192,18	596 751,24
040	6 919,41	6 919,41		6 919,41	
TOTAL	6 919,41	6 919,41		6 919,41	
001	66 554,90				66 554,90
TOTAL GENERAL	1 078 417,73	415 111,59		415 111,59	663 306,14

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations, fonds divers et reserves	271 638,48		271 638,48
13	Subventions d'investissement reçues	324 022,20	78 766,76	402 788,96
16	Emprunts et dettes assimilées	282 900,12	-70 156,76	212 743,36
024	Produits de cessions (recettes)	17 407,50	-16 874,10	533,40
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	895 968,30	-8 264,10	887 704,20
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	895 968,30	-8 264,10	887 704,20
021	Virement de la section de fonctionnement	157 920,02	9 000,00	166 920,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre se		23 793,51	23 793,51
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	157 920,02	32 793,51	190 713,53
TOTAL GENERAL		1 053 888,32	24 529,41	1 078 417,73

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	271 638,48	277 234,79		277 234,79	-5 596,31
13	402 788,96	40 293,96		40 293,96	362 495,00
16	212 743,36	380,00		380,00	212 363,36
024	533,40				533,40
SOUS-TOTAL	887 704,20	317 908,75		317 908,75	569 795,45
TOTAL	887 704,20	317 908,75		317 908,75	569 795,45
021	166 920,02				166 920,02
040	23 793,51	23 793,51		23 793,51	
TOTAL	190 713,53	23 793,51		23 793,51	166 920,02
TOTAL GENERAL	1 078 417,73	341 702,26		341 702,26	736 715,47

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	230 380,00		230 380,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	363 820,00		363 820,00
014	Atténuations de produits	400,00		400,00
65	Autres charges de gestion courante	114 610,00		114 610,00
66	Charges financières	18 723,00		18 723,00
67	Charges exceptionnelles	5 500,00		5 500,00
022	Dépenses imprévues - section de fonction	20 000,00		20 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	753 433,00		753 433,00
023	Virement à la section d'investissement (157 920,02	9 000,00	166 920,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre se		23 793,51	23 793,51
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	157 920,02	32 793,51	190 713,53
TOTAL GENERAL		911 353,02	32 793,51	944 146,53

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	230 380,00	186 113,12	1,84	186 111,28	44 268,72
012	363 820,00	348 766,15		348 766,15	15 053,85
014	400,00	214,00		214,00	186,00
65	114 610,00	101 185,71		101 185,71	13 424,29
66	18 723,00	18 722,27		18 722,27	0,73
67	5 500,00	267,21		267,21	5 232,79
022	20 000,00				20 000,00
TOTAL	753 433,00	655 268,46	1,84	655 266,62	98 166,38
023	166 920,02				166 920,02
042	23 793,51	23 793,51		23 793,51	
TOTAL	190 713,53	23 793,51		23 793,51	166 920,02
TOTAL GENERAL	944 146,53	679 061,97	1,84	679 060,13	265 086,40

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	1 500,00	4 000,00	5 500,00
70	Produits des services, du domaine et ven	61 050,00		61 050,00
73	Impôts et taxes	501 783,00		501 783,00
74	Dotations, subventions et participations	129 320,00		129 320,00
75	Autres produits de gestion courante	72 900,00		72 900,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 000,00	21 874,10	26 874,10
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	771 553,00	25 874,10	797 427,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre se		6 919,41	6 919,41
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		6 919,41	6 919,41
002	Résultat de fonctionnement reporté	139 800,02		139 800,02
TOTAL GENERAL		911 353,02	32 793,51	944 146,53

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013	5 500,00	11 900,91		11 900,91	-6 400,91
70	61 050,00	58 119,29		58 119,29	2 930,71
73	501 783,00	501 434,41		501 434,41	348,59
74	129 320,00	132 648,23		132 648,23	-3 328,23
75	72 900,00	74 717,44		74 717,44	-1 817,44
76		0,36		0,36	-0,36
77	26 874,10	27 744,80		27 744,80	-870,70
TOTAL	797 427,10	806 565,44		806 565,44	-9 138,34
042	6 919,41	6 919,41		6 919,41	
TOTAL	6 919,41	6 919,41		6 919,41	
002	139 800,02				139 800,02
TOTAL GENERAL	944 146,53	813 484,85		813 484,85	130 661,68

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	49 663,43		49 663,43
165	Dépôts et cautionnements reçus	342,04		342,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	50 005,47		50 005,47
202	Frais liés à la réalisation des document	4 167,18		4 167,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 2	4 167,18		4 167,18
2111	Terrains nus	1 632,00		1 632,00
2138	Autres constructions	571,20		571,20
2152	Installations de voirie	7 896,73		7 896,73
21534	Réseaux d'électrification	25 495,74		25 495,74
2158	Autres installations matériel et outilla	1 796,27		1 796,27
2183	Matériel de bureau et matériel informati	1 467,75		1 467,75
2184	Mobilier	3 900,19		3 900,19
2188	Autres immobilisations corporelles	2 063,22		2 063,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	44 823,10		44 823,10
2313	Constructions	23 088,02		23 088,02
2315	Installations matériels et outillage tec	286 108,41		286 108,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	309 196,43		309 196,43
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	408 192,18		408 192,18
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	408 192,18		408 192,18
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	6 919,41		6 919,41
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	6 919,41		6 919,41
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 919,41		6 919,41
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	415 111,59		415 111,59

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (20 564,61		20 564,61
10226	Taxe d'aménagement	20 591,70		20 591,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	236 078,48		236 078,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	277 234,79		277 234,79
1322	Région	5 600,00		5 600,00
13251	GFP de rattachement	4 000,00		4 000,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ru	17 340,00		17 340,00
1342	Fonds affectés à l'équipement non transf	13 353,96		13 353,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement reçues	40 293,96		40 293,96
165	Dépôts et cautionnements reçus	380,00		380,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	380,00		380,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	317 908,75		317 908,75
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	317 908,75		317 908,75
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	1 122,10		1 122,10
2111	Terrains nus	485,40		485,40
21571	Matériel et outillage de voirie - matéri	22 186,01		22 186,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	23 793,51		23 793,51
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	23 793,51		23 793,51
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	341 702,26		341 702,26

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	9 599,44		9 599,44
60612	Achats non stockés de fournitures non st	25 477,25		25 477,25
60622	Achats non stockés de carburants	2 783,60		2 783,60
60623	Achats non stockés d'alimentation	19 904,63		19 904,63
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	4 402,58		4 402,58
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	7 636,84		7 636,84
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	1 402,93		1 402,93
6064	Achats non stockés de fournitures admini	2 959,51		2 959,51
6065	Achats non stockés de livres disques cas	2 630,68		2 630,68
6067	Achats non stockés de fournitures scolai	4 793,70		4 793,70
6068	Achats non stockés d'autres matières et	2 963,76		2 963,76
611	Contrats prestations de services	2 019,01		2 019,01
6122	Services extérieurs - redevance de crédi	5 787,55		5 787,55
615221	Bâtiments publics	10 685,70		10 685,70
615231	Voieries	11 942,38		11 942,38
615232	Réseaux	6 858,89		6 858,89
61524	Services extérieurs - entretien et répar	5 456,00		5 456,00
61551	Services extérieurs - entretien et répar	2 839,78		2 839,78
6156	Services extérieurs - maintenance	8 851,93		8 851,93
6161	Multirisques	7 498,67		7 498,67
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	7 020,00		7 020,00
6232	Publicité publications relations publicu	17 182,57		17 182,57
6236	Publicité publications relations publicu	1 174,80		1 174,80
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	81,02		81,02

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6261	Frais d'affranchissement	1 268,24		1 268,24
6262	Frais de télécommunications	3 856,32		3 856,32
627	Autres services extérieurs - services ba	49,06	1,84	47,22
6281	Autres services extérieurs - concours di	70,00		70,00
6284	Divers - redevances pour services rendus	3 898,28		3 898,28
63512	Impôts directs - taxes foncières	5 018,00		5 018,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	186 113,12	1,84	186 111,28
6332	Cotisations versées au FNAL	199,95		199,95
6336	Cotisation au centre national et au cent	3 396,59		3 396,59
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	665,62		665,62
6411	Personnel titulaire	219 979,73		219 979,73
6413	Personnel non titulaire	14 727,37		14 727,37
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	32 497,29		32 497,29
6453	Cotisations aux caisses de retraites	59 344,21		59 344,21
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	596,47		596,47
6455	Charges de sécurité sociale et prévoyanc	11 961,54		11 961,54
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance c	2 638,00		2 638,00
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	1 737,68		1 737,68
6478	Autres charges sociales diverses	1 021,70		1 021,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	348 766,15		348 766,15
7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les pro	54,00		54,00
7391172	Dégrèvement de taxe habitation sur les l	160,00		160,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	214,00		214,00
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	52 759,40		52 759,40

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6532	Frais de mission des maires adjoints et	683,85		683,85
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	2 239,15		2 239,15
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	6 740,51		6 740,51
6535	Frais de formation des maires adjoints e	832,77		832,77
65372	Cotisations au fonds de financement de l	48,17		48,17
6553	Contingents et participations obligatoir	26 504,06		26 504,06
65548	aAutres contributions	2 221,00		2 221,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organi	50,00		50,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	9 105,72		9 105,72
65888	Autres	1,08		1,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	101 185,71		101 185,71
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 722,27		18 722,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	18 722,27		18 722,27
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	267,21		267,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	267,21		267,21
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	655 268,46	1,84	655 266,62
675	Charges exceptionnelles - valeurs compta	22 671,41		22 671,41
6761	Différences sur réalisations (positives)	1 122,10		1 122,10
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	23 793,51		23 793,51
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23 793,51		23 793,51
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	679 061,97	1,84	679 060,13

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	11 900,91		11 900,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	11 900,91		11 900,91
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupa	8 370,14		8 370,14
7062	Prestation services redevances et droits	3 320,00		3 320,00
7067	Prestations services - redevances et dro	26 362,80		26 362,80
70688	Prestations de services autres prestatio	2 113,80		2 113,80
70841	Mise à disposition de personnel facturée	3 984,00		3 984,00
70872	Remboursement de frais par les budgets a	1 000,00		1 000,00
70878	Autres produits - remboursement de frais	12 968,55		12 968,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	58 119,29		58 119,29
73111	Impôts directs locaux	378 723,00		378 723,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	1 086,00		1 086,00
73211	Attribution de compensation	79 942,00		79 942,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	5 959,41		5 959,41
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	35 724,00		35 724,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impots et taxes	501 434,41		501 434,41
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	75 380,00		75 380,00
74121	Dotation de solidarité rurale	19 213,00		19 213,00
74127	Dotation nationale de péréquation	23 679,00		23 679,00
744	FCTVA	1 573,23		1 573,23
74834	Etat compensation au titre des exonérati	4 016,00		4 016,00
7488	Autres attributions et participations	8 787,00		8 787,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	132 648,23		132 648,23
752	Autres produits de gestion courante - re	74 716,63		74 716,63

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7588	Autres produits divers de gestion couran	0,81		0,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	74 717,44		74 717,44
761	Produits financiers-produits des partici	0,36		0,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	0,36		0,36
775	Produits exceptionnels - produits des ce	16 874,10		16 874,10
7788	Produits exceptionnels divers	10 870,70		10 870,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	27 744,80		27 744,80
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	806 565,44		806 565,44
7761	Différences sur réalisations (négatives)	6 919,41		6 919,41
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	6 919,41		6 919,41
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 919,41		6 919,41
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	813 484,85		813 484,85

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com
71_CG-030-213000144-20220311-2022_0088-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		3 158 267,41						3 158 267,41		3 158 267,41
10222	FCTVA		1 134 138,96				20 564,61		1 154 703,57		1 154 703,57
10223	TLE		360 405,69						360 405,69		360 405,69
10226	Taxe d'aménagement		99 315,22				20 591,70		119 906,92		119 906,92
	Sous Total compte 1022		1 593 859,87				41 156,31		1 635 016,18		1 635 016,18
	Sous Total compte 102		4 752 127,28				41 156,31		4 793 283,59		4 793 283,59
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		3 387 695,89				236 078,48		3 623 774,37		3 623 774,37
	Sous Total compte 106		3 387 695,89				236 078,48		3 623 774,37		3 623 774,37
	Sous Total compte 10		8 139 823,17				277 234,79		8 417 057,96		8 417 057,96
110	Report à nouveau solde créditeur		214 178,92	236 078,48	161 699,58			236 078,48	375 878,50		139 800,02
	Sous Total compte 11		214 178,92	236 078,48	161 699,58			236 078,48	375 878,50		139 800,02
12	Résultat exercice excéd déficit		161 699,58	161 699,58				161 699,58	161 699,58		0,00
	Sous Total compte 12		161 699,58	161 699,58				161 699,58	161 699,58		0,00

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	Etat et EPN		331 992,65						331 992,65		331 992,65
1322	Région		133 225,49				5 600,00		138 825,49		138 825,49
1323	Dépt		471 180,24						471 180,24		471 180,24
13251	GFP de rattachement		4 000,00				4 000,00		8 000,00		8 000,00
	Sous Total compte 1325		4 000,00				4 000,00		8 000,00		8 000,00
1326	Autres EPL		15 638,00						15 638,00		15 638,00
1327	Budget communautaire fonds structurels		13 630,50						13 630,50		13 630,50
1328	Autres		67 875,93						67 875,93		67 875,93
	Sous Total compte 132		1 037 542,81				9 600,00		1 047 142,81		1 047 142,81
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		243 954,61				17 340,00		261 294,61		261 294,61
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		73 276,55				13 353,96		86 630,51		86 630,51
	Sous Total compte 134		317 231,16				30 693,96		347 925,12		347 925,12
1383	Autres subv invest non transf Dépt		53 095,56						53 095,56		53 095,56

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 138		53 095,56						53 095,56		53 095,56
	Sous Total compte 13		1 407 869,53				40 293,96		1 448 163,49		1 448 163,49
1641	Emprunts en euros		717 381,73			49 663,43		49 663,43	717 381,73		667 718,30
	Sous Total compte 164		717 381,73			49 663,43		49 663,43	717 381,73		667 718,30
165	Dép et caution reçus		5 676,74			342,04	380,00	342,04	6 056,74		5 714,70
	Sous Total compte 16		723 058,47			50 005,47	380,00	50 005,47	723 438,47		673 433,00
181	Cpte liaison : affectation		189 412,92						189 412,92		189 412,92
	Sous Total compte 18		189 412,92						189 412,92		189 412,92
192	Plus ou moins-values cessions immo		10 443,69			6 919,41	1 122,10	6 919,41	11 565,79		4 646,38
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op		799 615,93		18 489,34				818 105,27		818 105,27
	Sous Total compte 19		799 615,93 10 443,69		18 489,34			6 919,41 1 122,10	825 024,68 11 565,79		813 458,89
	Total classe 1		989 028,85 10 657 073,36		416 267,40 161 699,58			56 924,88 319 030,85	1 462 221,13 11 137 803,79		1 007 518,19 10 683 100,85
202	Frais réalisation doc urb et num cadast		51 461,89					4 167,18	55 629,07		55 629,07

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2051	Concessions et droit similaires	4 258,20						4 258,20		4 258,20	
	Sous Total compte 205	4 258,20						4 258,20		4 258,20	
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 544,37						1 544,37		1 544,37	
	Sous Total compte 208	1 544,37						1 544,37		1 544,37	
	Sous Total compte 20	57 264,46				4 167,18		61 431,64		61 431,64	
2111	Terrains nus	1 277 923,60				1 632,00	485,40	1 279 555,60	485,40	1 279 070,20	
2113	Terr aménagés autres que voirie	117 779,82						117 779,82		117 779,82	
	Sous Total compte 211	1 395 703,42				1 632,00	485,40	1 397 335,42	485,40	1 396 850,02	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	9 434,60						9 434,60		9 434,60	
	Sous Total compte 212	9 434,60						9 434,60		9 434,60	
21311	Hôtel de ville	431 731,94						431 731,94		431 731,94	
21312	Batiments scolaires	692 341,94						692 341,94		692 341,94	
21316	Construct-batiments publics-equipet cim	60 979,61						60 979,61		60 979,61	

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21318	Autres batiments publics	1 907 976,96			15 244,90			1 907 976,96	15 244,90	1 892 732,06	
	Sous Total compte 2131	3 093 030,45			15 244,90			3 093 030,45	15 244,90	3 077 785,55	
2132	Immeubles de rapport	1 456 497,21						1 456 497,21		1 456 497,21	
2135	Instal gales agencst amégts const	91 667,21						91 667,21		91 667,21	
2138	Autres constructions	376 618,07				571,20		377 189,27		377 189,27	
	Sous Total compte 213	5 017 812,94			15 244,90	571,20		5 018 384,14	15 244,90	5 003 139,24	
2151	Réseaux de voirie	1 716 569,46						1 716 569,46		1 716 569,46	
2152	Installations de voirie	105 194,10			2 992,39	7 896,73		113 090,83	2 992,39	110 098,44	
21534	Réseaux électrification	304 728,09				25 495,74		330 223,83		330 223,83	
21538	Autres réseaux	167 687,16						167 687,16		167 687,16	
	Sous Total compte 2153	472 415,25				25 495,74		497 910,99		497 910,99	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	4 447,69						4 447,69		4 447,69	
	Sous Total compte 2156	4 447,69						4 447,69		4 447,69	

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21571	Mat outil voirie mat roulant	57 992,34				22 186,01		57 992,34	22 186,01	35 806,33	
21578	Autre mat et outillage de voirie	479,88						479,88		479,88	
	Sous Total compte 2157	58 472,22				22 186,01		58 472,22	22 186,01	36 286,21	
2158	Autres instal mat outil tech	48 618,22				1 796,27		50 414,49		50 414,49	
	Sous Total compte 215	2 405 716,94				35 188,74		2 440 905,68	25 178,40	2 415 727,28	
				2 992,39		22 186,01					
2181	Instal gales agencet amngts divers	21 064,63						21 064,63		21 064,63	
2182	Mat de transport	17 940,00						17 940,00		17 940,00	
2183	Mat bureau mat informatique	19 426,77				1 467,75		20 894,52	252,05	20 642,47	
				252,05							
2184	Mobilier	28 684,87				3 900,19		32 585,06		32 585,06	
2188	Autres immobilisations corporelles	61 512,34				2 063,22		63 575,56		63 575,56	
	Sous Total compte 218	148 628,61				7 431,16		156 059,77	252,05	155 807,72	
						252,05					
	Sous Total compte 21	8 977 296,51				44 823,10		9 022 119,61	41 160,75	8 980 958,86	
				18 489,34		22 671,41					
2313	Constructions					23 088,02		23 088,02		23 088,02	

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2315	Instal mat outil techn		324 135,79			286 108,41		610 244,20		610 244,20	
	Sous Total compte 231		324 135,79			309 196,43		633 332,22		633 332,22	
	Sous Total compte 23		324 135,79			309 196,43		633 332,22		633 332,22	
272	Titres immob : droit de créance		24,15					24,15		24,15	
	Sous Total compte 27		24,15					24,15		24,15	
	Total classe 2		9 358 720,91		18 489,34	358 186,71	22 671,41	9 716 907,62	41 160,75	9 675 746,87	
4011	Fournisseurs		6 418,78	168 998,22	177 385,95			168 998,22	183 804,73	14 806,51	
	Sous Total compte 401		6 418,78	168 998,22	177 385,95			168 998,22	183 804,73	14 806,51	
4041	Fournis immob			358 186,71	358 186,71			358 186,71	358 186,71	0,00	
40471	Fournis immob - retenues de garantie			1 448,42	1 448,42			1 448,42	1 448,42	0,00	
	Sous Total compte 4047			1 448,42	1 448,42			1 448,42	1 448,42	0,00	
	Sous Total compte 404			359 635,13	359 635,13			359 635,13	359 635,13	0,00	
	Sous Total compte 40		6 418,78	528 633,35	537 021,09			528 633,35	543 439,86	14 806,51	

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4111	Redevables - amiable	4 469,31		47 206,65	47 009,91			51 675,96	47 009,91	4 666,05	
4116	Redevables - contentieux	104,80		7 824,54	7 593,19			7 929,34	7 593,19	336,15	
	Sous Total compte 411	4 574,11		55 031,19	54 603,10			59 605,30	54 603,10	5 002,20	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	4 903,05		74 716,63	76 816,33			79 619,68	76 816,33	2 803,35	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux			1 964,25	9,55			1 964,25	9,55	1 954,70	
	Sous Total compte 414	4 903,05		76 680,88	76 825,88			81 583,93	76 825,88	4 758,05	
	Sous Total compte 41	9 477,16		131 712,07	131 428,98			141 189,23	131 428,98	9 760,25	
421	Personnel - rémunérations dues			182 108,72	182 108,72			182 108,72	182 108,72		0,00
	Sous Total compte 42			182 108,72	182 108,72			182 108,72	182 108,72		0,00
431	Sécurité sociale		5,00	76 279,53	76 277,53			76 279,53	76 282,53		3,00
437	Autres organismes sociaux		546,32	102 858,85	102 929,65			102 858,85	103 475,97		617,12
	Sous Total compte 43		551,32	179 138,38	179 207,18			179 138,38	179 758,50		620,12
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			4 178,94	4 178,94			4 178,94	4 178,94		0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 442			4 178,94	4 178,94			4 178,94	4 178,94		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			214,00	214,00			214,00	214,00		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			214,00	214,00			214,00	214,00		0,00
	Sous Total compte 4431			428,00	428,00			428,00	428,00		0,00
44331	Opér particulières avec Département_Dép			26 623,76	26 623,76			26 623,76	26 623,76		0,00
	Sous Total compte 4433			26 623,76	26 623,76			26 623,76	26 623,76		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			2 036,00	2 036,00			2 036,00	2 036,00		0,00
	Sous Total compte 4434			2 036,00	2 036,00			2 036,00	2 036,00		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			2 221,00	2 221,00			2 221,00	2 221,00		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			6 661,83				6 661,83		6 661,83	
	Sous Total compte 4435			8 882,83	2 221,00			8 882,83	2 221,00	6 661,83	
44381	Aut serv organ pub - dépenses			1 840,75	1 840,75			1 840,75	1 840,75		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable			5 451,73	5 436,76			5 451,73	5 436,76	14,97	

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux			23,61				23,61		23,61	
	Sous Total compte 4438			7 316,09	7 277,51			7 316,09	7 277,51	38,58	
	Sous Total compte 443			45 286,68	38 586,27			45 286,68	38 586,27	6 700,41	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			7 968,90	7 968,90			7 968,90	7 968,90		0,00
	Sous Total compte 44			57 434,52	50 734,11			57 434,52	50 734,11	6 700,41	
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		91 935,02	76 560,50	86 653,74			76 560,50	178 588,76		102 028,26
	Sous Total compte 451		91 935,02	76 560,50	86 653,74			76 560,50	178 588,76		102 028,26
	Sous Total compte 45		91 935,02	76 560,50	86 653,74			76 560,50	178 588,76		102 028,26
4621	Créances cess immob - amiable			16 874,10	16 874,10			16 874,10	16 874,10		0,00
	Sous Total compte 462			16 874,10	16 874,10			16 874,10	16 874,10		0,00
466	Excéd de verSEMENT			428,20	428,20			428,20	428,20		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			52 906,61	53 073,29			52 906,61	53 073,29		166,68
	Sous Total compte 4671			52 906,61	53 073,29			52 906,61	53 073,29		166,68

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	1 195,20		608,43	1 195,20			1 803,63	1 195,20	608,43	
	Sous Total compte 4672	1 195,20		608,43	1 195,20			1 803,63	1 195,20	608,43	
	Sous Total compte 467	1 195,20		53 515,04	54 268,49			54 710,24	54 268,49	441,75	
	Sous Total compte 46	1 195,20		70 817,34	71 570,79			72 012,54	71 570,79	441,75	
4711	Verst des régisseurs			3 383,80	3 383,80			3 383,80	3 383,80		0,00
47132	Raet : verst dgf			6 333,00	6 333,00			6 333,00	6 333,00		0,00
47138	Raet : autres			741 353,77	741 353,77			741 353,77	741 353,77		0,00
	Sous Total compte 4713			747 686,77	747 686,77			747 686,77	747 686,77		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		49,80	1 001,03	959,34			1 001,03	1 009,14		8,11
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		154,45	3 679,30	4 013,73			3 679,30	4 168,18		488,88
	Sous Total compte 47141		204,25	4 680,33	4 973,07			4 680,33	5 177,32		496,99
	Sous Total compte 4714		204,25	4 680,33	4 973,07			4 680,33	5 177,32		496,99
4718	Autres recettes à régulariser		5 920,12	20 070,26	14 477,14			20 070,26	20 397,26		327,00

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 471		6 124,37	775 821,16	770 520,78			775 821,16	776 645,15		823,99
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			68 385,70	68 385,70			68 385,70	68 385,70		0,00
47218	Autres dépenses			327,28	327,28			327,28	327,28		0,00
	Sous Total compte 4721			68 712,98	68 712,98			68 712,98	68 712,98		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			49,06	49,06			49,06	49,06		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			808,66	808,66			808,66	808,66		0,00
	Sous Total compte 472			69 570,70	69 570,70			69 570,70	69 570,70		0,00
4751	Redevables sur rôle			26 362,80	26 362,80			26 362,80	26 362,80		0,00
4757	Produits sur rôle			26 362,80	26 362,80			26 362,80	26 362,80		0,00
	Sous Total compte 475			52 725,60	52 725,60			52 725,60	52 725,60		0,00
	Sous Total compte 47		6 124,37	898 117,46	892 817,08			898 117,46	898 941,45		823,99
	Total classe 4	10 672,36	105 029,49	2 124 522,34	2 131 541,68			2 135 194,70	2 236 571,17	17 069,09	118 445,56
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			15 410,10	15 410,10			15 410,10	15 410,10		0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51178	Autres valeurs impayées			362,00				362,00			
	Sous Total compte 5117				362,00				362,00		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			13 569,15				13 569,15			
	Sous Total compte 511				13 569,15				13 569,15		0,00
515	Compte au trésor	403 585,73		964 949,10				1 368 534,83		235 541,98	
	Sous Total compte 51		403 585,73		1 132 992,85				1 132 992,85		
	Sous Total compte 51		403 585,73		994 290,35				1 397 876,08		235 541,98
	Sous Total compte 51				1 162 334,10				1 162 334,10		
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	95,00						95,00		95,00	
	Sous Total compte 541	95,00						95,00		95,00	
	Sous Total compte 54	95,00						95,00		95,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			30 712,92				30 712,92			
	Sous Total compte 580				30 712,92				30 712,92		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			18 374,00				18 374,00			
	Sous Total compte 584				18 374,00				18 374,00		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			114,70				114,70			
	Sous Total compte 586				114,70				114,70		0,00
	Sous Total compte 58			49 201,62				49 201,62			
	Sous Total compte 58				49 201,62				49 201,62		0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	403 680,73		1 043 491,97 1 211 535,72				1 447 172,70 1 211 535,72		235 636,98	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					9 599,44		9 599,44		9 599,44	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					25 477,25		25 477,25		25 477,25	
	Sous Total compte 6061					35 076,69		35 076,69		35 076,69	
60622	Achts non stkés carburants					2 783,60		2 783,60		2 783,60	
60623	Achts non stkés d'aliment					19 904,63		19 904,63		19 904,63	
	Sous Total compte 6062					22 688,23		22 688,23		22 688,23	
60631	Achts non stkés fournit entretien					4 402,58		4 402,58		4 402,58	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					7 636,84		7 636,84		7 636,84	
60636	Achts non stkés vêtements travail					1 402,93		1 402,93		1 402,93	
	Sous Total compte 6063					13 442,35		13 442,35		13 442,35	
6064	Achts non stkés fournit admin					2 959,51		2 959,51		2 959,51	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					2 630,68		2 630,68		2 630,68	

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6067	Achts non stkés fournit scolaires					4 793,70		4 793,70		4 793,70	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					2 963,76		2 963,76		2 963,76	
	Sous Total compte 606					84 554,92		84 554,92		84 554,92	
	Sous Total compte 60					84 554,92		84 554,92		84 554,92	
611	Contrats prestations de services					2 019,01		2 019,01		2 019,01	
6122	Redevance de crédit-bail mobilier					5 787,55		5 787,55		5 787,55	
	Sous Total compte 612					5 787,55		5 787,55		5 787,55	
615221	Bâtiments publics					10 685,70		10 685,70		10 685,70	
	Sous Total compte 61522					10 685,70		10 685,70		10 685,70	
615231	Voeries					11 942,38		11 942,38		11 942,38	
615232	Réseaux					6 858,89		6 858,89		6 858,89	
	Sous Total compte 61523					18 801,27		18 801,27		18 801,27	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					5 456,00		5 456,00		5 456,00	

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6152					34 942,97		34 942,97		34 942,97	
61551	Entretien réparations matériel roulant					2 839,78		2 839,78		2 839,78	
	Sous Total compte 6155					2 839,78		2 839,78		2 839,78	
6156	Maintenance					8 851,93		8 851,93		8 851,93	
	Sous Total compte 615					46 634,68		46 634,68		46 634,68	
6161	Multirisques					7 498,67		7 498,67		7 498,67	
	Sous Total compte 616					7 498,67		7 498,67		7 498,67	
	Sous Total compte 61					61 939,91		61 939,91		61 939,91	
6226	Rému interméd honoraires					7 020,00		7 020,00		7 020,00	
	Sous Total compte 622					7 020,00		7 020,00		7 020,00	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					17 182,57		17 182,57		17 182,57	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					1 174,80		1 174,80		1 174,80	
	Sous Total compte 623					18 357,37		18 357,37		18 357,37	

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					81,02		81,02		81,02	
	Sous Total compte 625					81,02		81,02		81,02	
6261	Frais d'affranchissement					1 268,24		1 268,24		1 268,24	
6262	Frais de télécommunications					3 856,32		3 856,32		3 856,32	
	Sous Total compte 626					5 124,56		5 124,56		5 124,56	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					49,06	1,84	49,06	1,84	47,22	
6281	Aut serv extér concours divers					70,00		70,00		70,00	
6284	Redevances pour services rendus					3 898,28		3 898,28		3 898,28	
	Sous Total compte 628					3 968,28		3 968,28		3 968,28	
	Sous Total compte 62					34 600,29	1,84	34 600,29	1,84	34 598,45	
6332	Cotisations versées au FNAL					199,95		199,95		199,95	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					3 396,59		3 396,59		3 396,59	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					665,62		665,62		665,62	

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 633					4 262,16		4 262,16		4 262,16	
63512	Impôts directs - taxes foncières					5 018,00		5 018,00		5 018,00	
	Sous Total compte 6351					5 018,00		5 018,00		5 018,00	
	Sous Total compte 635					5 018,00		5 018,00		5 018,00	
	Sous Total compte 63					9 280,16		9 280,16		9 280,16	
6411	Personnel titulaire					219 979,73		219 979,73		219 979,73	
6413	Personnel non titulaire					14 727,37		14 727,37		14 727,37	
6419	Rembst rémunérations du persel						11 900,91		11 900,91		11 900,91
	Sous Total compte 641					234 707,10	11 900,91	234 707,10	11 900,91	222 806,19	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					32 497,29		32 497,29		32 497,29	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					59 344,21		59 344,21		59 344,21	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					596,47		596,47		596,47	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					11 961,54		11 961,54		11 961,54	

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					2 638,00		2 638,00		2 638,00	
	Sous Total compte 645					107 037,51		107 037,51		107 037,51	
6475	Autres charges sociales médecine travail					1 737,68		1 737,68		1 737,68	
6478	Autres charges sociales diverses					1 021,70		1 021,70		1 021,70	
	Sous Total compte 647					2 759,38		2 759,38		2 759,38	
	Sous Total compte 64					344 503,99 11 900,91		344 503,99 11 900,91		332 603,08	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					52 759,40		52 759,40		52 759,40	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					683,85		683,85		683,85	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					2 239,15		2 239,15		2 239,15	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					6 740,51		6 740,51		6 740,51	
6535	Frais formation maires adjts conseil					832,77		832,77		832,77	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					48,17		48,17		48,17	
	Sous Total compte 6537					48,17		48,17		48,17	

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 653					63 303,85		63 303,85		63 303,85	
6553	Cont particip service incendie					26 504,06		26 504,06		26 504,06	
65548	Autres contributions					2 221,00		2 221,00		2 221,00	
	Sous Total compte 6554					2 221,00		2 221,00		2 221,00	
	Sous Total compte 655					28 725,06		28 725,06		28 725,06	
65738	Subv fonct autres orga publics					50,00		50,00		50,00	
	Sous Total compte 6573					50,00		50,00		50,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					9 105,72		9 105,72		9 105,72	
	Sous Total compte 657					9 155,72		9 155,72		9 155,72	
65888	Autres					1,08		1,08		1,08	
	Sous Total compte 6588					1,08		1,08		1,08	
	Sous Total compte 658					1,08		1,08		1,08	
	Sous Total compte 65					101 185,71		101 185,71		101 185,71	

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66111	Intérêts réglés à l'échéance					18 722,27		18 722,27		18 722,27	
	Sous Total compte 6611					18 722,27		18 722,27		18 722,27	
	Sous Total compte 661					18 722,27		18 722,27		18 722,27	
	Sous Total compte 66					18 722,27		18 722,27		18 722,27	
6718	Charg except aut charg except opér gest					267,21		267,21		267,21	
	Sous Total compte 671					267,21		267,21		267,21	
675	Charges except vnc immob cédées					22 671,41		22 671,41		22 671,41	
6761	Différences sur réalisations (positives)					1 122,10		1 122,10		1 122,10	
	Sous Total compte 676					1 122,10		1 122,10		1 122,10	
	Sous Total compte 67					24 060,72		24 060,72		24 060,72	
	Total classe 6					678 847,97 11 902,75		678 847,97 11 902,75		678 846,13 11 900,91	
70323	Redev occupation domaine public communal					8 370,14		8 370,14		8 370,14	
	Sous Total compte 7032					8 370,14		8 370,14		8 370,14	

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 703						8 370,14		8 370,14		8 370,14
7062	Prestation serv redev droits culturel						3 320,00		3 320,00		3 320,00
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol						26 362,80		26 362,80		26 362,80
70688	Prest serv autres prestat service						2 113,80		2 113,80		2 113,80
	Sous Total compte 7068						2 113,80		2 113,80		2 113,80
	Sous Total compte 706						31 796,60		31 796,60		31 796,60
70841	Mise à dispo persel aux BA						3 984,00		3 984,00		3 984,00
	Sous Total compte 7084						3 984,00		3 984,00		3 984,00
70872	Rembst frais par bud annex régies munic						1 000,00		1 000,00		1 000,00
70878	Autres produits - remboursement de frais						12 968,55		12 968,55		12 968,55
	Sous Total compte 7087						13 968,55		13 968,55		13 968,55
	Sous Total compte 708						17 952,55		17 952,55		17 952,55
	Sous Total compte 70						58 119,29		58 119,29		58 119,29

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73111	Impôts directs locaux					378 723,00		378 723,00		378 723,00	
	Sous Total compte 7311					378 723,00		378 723,00		378 723,00	
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil					1 086,00		1 086,00		1 086,00	
	Sous Total compte 731					379 809,00		379 809,00		379 809,00	
73211	Attribution de compensation					79 942,00		79 942,00		79 942,00	
	Sous Total compte 7321					79 942,00		79 942,00		79 942,00	
	Sous Total compte 732					79 942,00		79 942,00		79 942,00	
7351	Taxe sur électricité					5 959,41		5 959,41		5 959,41	
	Sous Total compte 735					5 959,41		5 959,41		5 959,41	
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc					35 724,00		35 724,00		35 724,00	
	Sous Total compte 738					35 724,00		35 724,00		35 724,00	
7391171	Dégrèvt taxe fnb en faveur jeunes agri					54,00		54,00		54,00	
7391172	Dégrèvt taxe habitation logts vacants					160,00		160,00		160,00	

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 739117					214,00		214,00		214,00	
	Sous Total compte 73911					214,00		214,00		214,00	
	Sous Total compte 7391					214,00		214,00		214,00	
	Sous Total compte 739					214,00		214,00		214,00	
	Sous Total compte 73					214,00		214,00	501 434,41	501 434,41	501 220,41
7411	DGFdotation forfaitaire						75 380,00			75 380,00	75 380,00
74121	Dotation de solidarité rurale						19 213,00			19 213,00	19 213,00
74127	Dotation nationale de péréquation						23 679,00			23 679,00	23 679,00
	Sous Total compte 7412						42 892,00			42 892,00	42 892,00
	Sous Total compte 741						118 272,00			118 272,00	118 272,00
744	FCTVA						1 573,23			1 573,23	1 573,23
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						4 016,00			4 016,00	4 016,00
	Sous Total compte 7483						4 016,00			4 016,00	4 016,00

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7488	Autres attributions - participations						8 787,00		8 787,00		8 787,00
	Sous Total compte 748						12 803,00		12 803,00		12 803,00
	Sous Total compte 74						132 648,23		132 648,23		132 648,23
752	Revenus des immeubles						74 716,63		74 716,63		74 716,63
7588	Autres produits divers de gestion couran						0,81		0,81		0,81
	Sous Total compte 758						0,81		0,81		0,81
	Sous Total compte 75						74 717,44		74 717,44		74 717,44
761	Produits financiers-produits des partici						0,36		0,36		0,36
	Sous Total compte 76						0,36		0,36		0,36
775	Produits des cessions d'immobilisations						16 874,10		16 874,10		16 874,10
7761	Différences sur réalisations (négatives)						6 919,41		6 919,41		6 919,41
	Sous Total compte 776						6 919,41		6 919,41		6 919,41
7788	Produits exceptionnels divers						10 870,70		10 870,70		10 870,70

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008A-B

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 778						10 870,70		10 870,70		10 870,70
	Sous Total compte 77						34 664,21		34 664,21		34 664,21
	Total classe 7					214,00	801 583,94	214,00	801 583,94	214,00	801 583,94
	Total général	10 762 102,85	10 762 102,85	3 584 281,71	3 523 266,32	1 094 173,56	1 155 188,95	15 440 558,12	15 440 558,12	11 615 031,26	11 615 031,26

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2021

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ARPAILLARGUES ET AUREILLAC pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

030054

SGC UZES

20600 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Nombre de pages : 63

FIN DE DOCUMENT

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_008R-B

Séance du 11 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	11
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	11	0
DATE DE LA CONVOCATION		
23 février 2022		
DATE D’AFFICHAGE		
25 février 2022		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-deux et le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CLOQUEMIN Marielle, FERRANDEZ Emeline, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard,.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à MOLOT Bernard

Absent(s) excusé(s) : CHARRIERE Frédéric

Absent(s) : MANGEON Cyril, WLODARCZYK Isabelle

OBJET AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri LIMOUSIN, adjoint aux finances, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, ainsi que le compte de gestion 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A-Résultat de l'exercice	134 424.72 €
B-Résultat antérieurs reportés	139 800.02 €
C-Résultat à affecter	274 224.74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement	-139 964.23 €
E-Solde des restes à réaliser d'investissement	19 347.30 €
Besoin de financement (F=D+E) si négatif	-120 616.93 €
G- Affectation en réserves R1068 en investissement	120 616.93 €
H-Report en fonctionnement R002	153 607.81 €
AFFECTATION (C=G+H)	274 224.74 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un excédent de fonctionnement de 274 224,74 €
- ❖ Un besoin de financement de la section investissement de 120 616,93 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

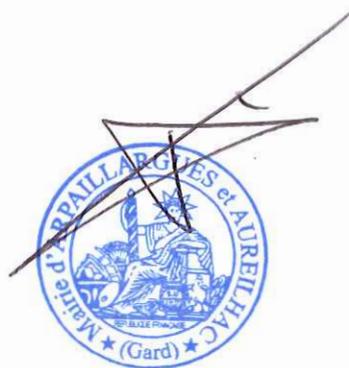
- Titre au 1068 (R) : 120 616,93 €
- Reprise au 001(D) : 139 964,23 €
- Affectation à l'excédent reporté section fonctionnement 002(R) : 153 607,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE, par 11 voix POUR des membres présents et représentés l'affectation du résultat du budget principal, tels qu'il est présenté.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 15/03/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-213000144-20220311-2022_009-DE

Séance du 11 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	11
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	11	0
DATE DE LA CONVOCATION		
23 février 2022		
DATE D’AFFICHAGE		
25 février 2022		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-deux et le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CLOQUEMIN Marielle, FERRANDEZ Emeline, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard,.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à MOLOT Bernard

Absent(s) excusé(s) : CHARRIERE Frédéric

Absent(s) : MANGEON Cyril, WLODARCZYK Isabelle

OBJET COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément à l’alinéa 3 de l’article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales M. Le Maire s’est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri LIMOUSIN, adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, Gérard DAUTREPPE, en concordance avec le compte de gestion 2021, dressé par Madame le Trésorier Principal ; après s’être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives éventuelles de l’exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut :

Libellés	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	90 272.58	0.00	16 675.61	0.00	106948.19
Opérations de l'exercice	22788.12	43439.70	107 662.61	104 771.75	130 450.73	148211.45
TOTAUX	22788.12	133 712.28	107 662.61	121 447.36	130 450.73	255 159.64
Résultats de clôture	0.00	110924.16	0.00	13784.75	0.00	124708.91
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	22788.12	133712.28	107 662.61	121 447.36	130 450.73	255159.64
RESULTAT DEFINITIF	0.00	110924.16	0.00	13784.75	0.00	124708.91

2) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation et l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

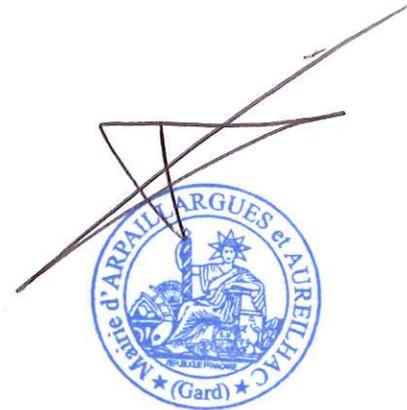
4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE, par 11 voix POUR des membres présents et représentés le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du service assainissement, tels qu'ils sont présentés.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 15/03/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21300014400039	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Trésor Secteur Public Local Uzès

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : ASSAINISSEMENT ARPAILLARGUES (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 19

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_010-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 107 662,61	G 104 771,75	G-A -2 890,86
	Section d'investissement	B 22 788,12	H 43 439,70	H-B 20 651,58

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 16 675,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 90 272,58 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 130 450,73	Q= G+H+I+J 255 159,64	=Q-P 124 708,91

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 107 662,61	= G+I+K 121 447,36	13 784,75
	Section d'investissement	= B+D+F 22 788,12	= H+J+L 133 712,28	110 924,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 130 450,73	= G+H+I+J+K+L 255 159,64	124 708,91

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022 00

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_010-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	59 800,00	51 982,38	0,00	0,00	7 817,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000,00	3 984,00	0,00	0,00	16,00
014	Atténuations de produits	8 365,00	8 365,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Total des dépenses de gestion courante		72 665,00	64 331,38	0,00	0,00	8 333,62
66	Charges financières	2 662,00	2 517,23	0,00	0,00	144,77
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		75 827,00	66 848,61	0,00	0,00	8 978,39
023	Virement à la section d'investissement (4)	6 055,54				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 814,00	40 814,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		46 869,54	40 814,00			6 055,54
TOTAL		122 696,54	107 662,61	0,00	0,00	15 033,93
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	89 300,00	87 380,10	0,00	0,00	1 919,90
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 500,00	4 170,72	0,00	0,00	-670,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		92 800,00	91 550,82	0,00	0,00	1 249,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		92 800,00	91 550,82	0,00	0,00	1 249,18
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 220,93	13 220,93			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		13 220,93	13 220,93			0,00
TOTAL		106 020,93	104 771,75	0,00	0,00	1 249,18
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		16 675,61				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_010-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	116 978,19	0,00	0,00	116 978,19
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	116 978,19	0,00	0,00	116 978,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 568,00	9 567,19	0,00	0,81
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	9 568,00	9 567,19	0,00	0,81
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	126 546,19	9 567,19	0,00	116 979,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	13 220,93	13 220,93		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	13 220,93	13 220,93		0,00
	TOTAL	139 767,12	22 788,12	0,00	116 979,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 625,00	2 625,70	0,00	-0,70
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 625,00	2 625,70	0,00	-0,70
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 625,00	2 625,70	0,00	-0,70
021	Virement de la section d'exploitation (2)	6 055,54			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	40 814,00	40 814,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	46 869,54	40 814,00		6 055,54
	TOTAL	49 494,54	43 439,70	0,00	6 054,84
	Pour information	90 272,58			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_010-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	51 982,38		51 982,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 984,00		3 984,00
014	Atténuations de produits	8 365,00		8 365,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	2 517,23	0,00	2 517,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	40 814,00	40 814,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	66 848,61	40 814,00	107 662,61

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	107 662,61
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 661,93	2 661,93
13	Subventions d'investissement	0,00	10 559,00	10 559,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 567,19	0,00	9 567,19
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	9 567,19	13 220,93	22 788,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	22 788,12
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_010-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	87 380,10		87 380,10
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	4 170,72		4 170,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	13 220,93	13 220,93
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		91 550,82	13 220,93	104 771,75

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	16 675,61
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	121 447,36
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	2 625,70	0,00	2 625,70
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		40 814,00	40 814,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 625,70	40 814,00	43 439,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	90 272,58
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	133 712,28
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_010-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	59 800,00	51 982,38	0,00	0,00	7 817,62
61523	Entretien, réparations réseaux	58 800,00	50 982,38	0,00	0,00	7 817,62
628	Divers	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000,00	3 984,00	0,00	0,00	16,00
621	Personnel extérieur au service	4 000,00	3 984,00	0,00	0,00	16,00
014	Atténuations de produits (4)	8 365,00	8 365,00	0,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	8 365,00	8 365,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		72 665,00	64 331,38	0,00	0,00	8 333,62
66	Charges financières (b) (5)	2 662,00	2 517,23	0,00	0,00	144,77
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 662,00	2 661,93	0,00	0,00	0,07
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-144,70	0,00	0,00	144,70
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		75 827,00	66 848,61	0,00	0,00	8 978,39
023	Virement à la section d'investissement	6 055,54				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	40 814,00	40 814,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	40 814,00	40 814,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		46 869,54	40 814,00			6 055,54
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		46 869,54	40 814,00			6 055,54
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		122 696,54	107 662,61	0,00	0,00	15 033,93
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	144,70
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-144,70

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_010-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	89 300,00	87 380,10	0,00	0,00	1 919,90
704	Travaux	8 800,00	8 500,00	0,00	0,00	300,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	72 000,00	70 945,10	0,00	0,00	1 054,90
706121	Redevance modernisation des réseaux	8 500,00	7 935,00	0,00	0,00	565,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 500,00	4 170,72	0,00	0,00	-670,72
74	Subventions d'exploitation	3 500,00	4 170,72	0,00	0,00	-670,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		92 800,00	91 550,82	0,00	0,00	1 249,18
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		92 800,00	91 550,82	0,00	0,00	1 249,18
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	13 220,93	13 220,93			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	13 220,93	13 220,93			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 220,93	13 220,93			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		106 020,93	104 771,75	0,00	0,00	1 249,18
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		16 675,61				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	116 978,19	0,00	0,00	116 978,19
2315	Installat°, matériel et outillage techni	116 978,19	0,00	0,00	116 978,19
Total des dépenses d'équipement		116 978,19	0,00	0,00	116 978,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 568,00	9 567,19	0,00	0,81
1641	Emprunts en euros	9 568,00	9 567,19	0,00	0,81
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		9 568,00	9 567,19	0,00	0,81
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		126 546,19	9 567,19	0,00	116 979,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	13 220,93	13 220,93		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	13 220,93	13 220,93		0,00
102291	Reprise sur FCTVA	2 661,93	2 661,93		0,00
1391	Subventions d'équipement	10 559,00	10 559,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		13 220,93	13 220,93		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		139 767,12	22 788,12	0,00	116 979,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_010-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 625,00	2 625,70	0,00	-0,70
10222	FCTVA	2 625,00	2 625,70	0,00	-0,70
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 625,00	2 625,70	0,00	-0,70
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 625,00	2 625,70	0,00	-0,70
021	Virement de la section d'exploitation	6 055,54			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	40 814,00	40 814,00		0,00
28158	Autres matériels, outillage technique	40 688,00	40 688,00		0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	126,00	126,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		46 869,54	40 814,00		6 055,54
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		46 869,54	40 814,00		6 055,54
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		49 494,54	43 439,70	0,00	6 054,84
Pour information		90 272,58			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-030-213000144-20220311-2022_010-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					180 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					180 000,00									
00002544926	CAISSE REGIONALE DU CREDIT	04/06/2018	01/08/2018	01/02/2019	180 000,00	F		1,650	1,650		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					180 000,00									

MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC - ASSAINISSEMENT ARPAILLARGUES - CA - 2021

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		151 761,79					9 567,19	2 661,93	0,00	2 295,40
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		151 761,79					9 567,19	2 661,93	0,00	2 295,40
00002544926		0,00	A-1	151 761,79	14,00	F		1,650	9 567,19	2 661,93	0,00	2 295,40
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		151 761,79					9 567,19	2 661,93	0,00	2 295,40

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	151 761,79	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	122 696,54	107 662,61	0,00	107 662,61
RECETTES	122 696,54	104 771,75	0,00	104 771,75
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	139 767,12	22 788,12	0,00	22 788,12
RECETTES	139 767,12	43 439,70	0,00	43 439,70

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	122 696,54	107 662,61	0,00	107 662,61
RECETTES	122 696,54	104 771,75	0,00	104 771,75
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	139 767,12	22 788,12	0,00	22 788,12
RECETTES	139 767,12	43 439,70	0,00	43 439,70
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	262 463,66	130 450,73	0,00	130 450,73
TOTAL AGREGE DES RECETTES	262 463,66	148 211,45	0,00	148 211,45

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Gérard DAUTREPPE
 Maire



Date de convocation : 23/02/2022

Présenté par Le Maire,
 A Arpaillargues et Aureilhac le 11/03/2022
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
 A Arpaillargues et Aureilhac, le 11/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante,

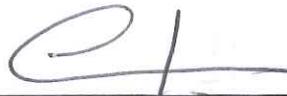
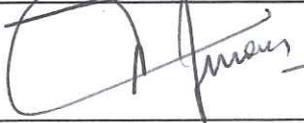
ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	
JACOB Valérie	
JEANMONOD Cécile	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	
MARTINELLI Jean-François	
MOLOT Bernard	
WLODARCZYK Isabelle	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/22, et de la publication le 15/03/22
 A Arpaillargues et Aureilhac, le 15/03/2022

Gérard DAUTREPPE
 Maire



MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC - ASSAINISSEMENT - CA 2021

NOM Prénom	Signature
ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	Excusé
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	-
FERRANDEZ Emeline	
JACOB Valérie	
JEANMONOD Cécile	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	Absent
MARTINELLI Jean-François	p/o A
MOLOT Bernard	
WLODARCZYK Isabelle	Absent

030054

SGC UZES

27600 SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

ORIGINE DU DOCUMENT : didier.reboul

Exercice : 2021

Budget collectivité : 27600

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

TRÉSOR PUBLIC

SGC UZES

N° CODIQUE 030054

Date d'édition : 02/02/2022

IDENTIFIANT BUDGET 27600

N° de SIRET 21300014400039

SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021**

PRÉSENTÉ À

M le directeur départemental des finances publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M Jean-Michel FOUR
030054 SGC UZES**

**Mme Christiane ALBEROLA
030054 SGC UZES**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 02/11/2021 AU 02/02/2022

DU 01/01/2021 AU 01/11/2021

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

N° CODIQUE 030054
 SGC UZES
 Date d'édition : 02/02/2022

Population :
 Nomenclature M49 abrégée
 Voté par Nature
 Exercice 2021

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 44
4EME PARTIE : Page des signatures	45

SITUATION PATRIMONIALE

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains	10,45	Fonds globalisés	177,08
Constructions		Réserves	552,05
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 113,05	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	16,68
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-2,89
Autres immobilisations corporelles	2,41	Subventions transférables	166,53
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 125,91	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	189,41
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 125,91	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 098,86
Créances	127,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	154,06
Disponibilités		Fournisseurs	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	127,00	Total dettes à court terme	
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	154,06
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	1 252,91	TOTAL PASSIF	1 252,91

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R & D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	10 449,95		10 449,95	10 449,95
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	1 788 458,85	675 404,53	1 113 054,32	1 153 742,32
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	3 791,32	1 386,00	2 405,32	2 531,32
	Immobilisations corpo en toute propriété				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER	1 802 700,12	676 790,53	1 125 909,59	1 166 723,59

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	1 802 700,12	676 790,53	1 125 909,59	1 166 723,59
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	1 802 700,12	676 790,53	1 125 909,59	1 166 723,59

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	24 976,30		24 976,30	17 471,25
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	102 028,26		102 028,26	91 935,02
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	127 004,56		127 004,56	109 406,27

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 929 704,68	676 790,53	1 252 914,15	1 276 129,86

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement	189 412,92	189 412,92
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	552 051,64	552 051,64
	Report à nouveau	16 675,61	5 124,47
	Résultat de l'exercice	-2 890,86	11 551,14
	Subventions d'investissement	166 531,17	177 090,17
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés	177 076,23	177 112,46
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	1 098 856,71	1 112 342,80

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	154 057,19	163 769,08
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	154 057,19	163 769,08

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	0,25	17,98
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	0,25	17,98
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 252 914,15	1 276 129,86

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	4,17	4,16
Produits des services	79,02	84,70
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	83,19	88,86
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	55,97	55,73
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	40,81	40,81
Autres charges		
Charges courantes non financières	96,78	96,54
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-13,59	-7,68
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	2,52	2,67
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-2,52	-2,67
RÉSULTAT COURANT	-16,11	-10,36
Produits exceptionnels	13,22	21,91
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13,22	21,91
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11,55	11,55

REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022 2,89
 Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Ventes d'eau		
Prestations de services	70 515,10	75 900,85
Divers produits d'exploitation	8 500,00	8 800,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 170,72	4 159,69
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation		
TOTAL I	83 185,82	88 860,54
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	55 966,38	55 730,76
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements des immob	40 814,00	40 814,00
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation		
TOTAL II	96 780,38	96 544,76
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-13 594,56	-7 684,22
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 517,23	2 674,87

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	2 517,23	2 674,87
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-2 517,23	-2 674,87
A + B - RESULTAT COURANT	-16 111,79	-10 359,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	13 220,93	21 910,23
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	13 220,93	21 910,23
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

ANNEXE

EXECUTION BUDGETAIRE

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	139 767,12	122 696,54	262 463,66
Titres de recettes émis (b)	43 439,70	105 788,35	149 228,05
Réductions de titres (c)		1 016,60	1 016,60
Recettes nettes (d = b - c)	43 439,70	104 771,75	148 211,45
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	139 767,12	122 696,54	262 463,66
Mandats émis (f)	22 788,12	110 102,71	132 890,83
Annulations de mandats (g)		2 440,10	2 440,10
Dépenses nettes (h = f - g)	22 788,12	107 662,61	130 450,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	20 651,58		17 760,72
(h - d) Déficit		2 890,86	

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES					
Investissement	90 272,58		20 651,58		110 924,16
Fonctionnement	16 675,61		-2 890,86		13 784,75
Sous-Total	106 948,19		17 760,72		124 708,91
TOTAL III	106 948,19		17 760,72		124 708,91
TOTAL I + II + III	106 948,19		17 760,72		124 708,91

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	59 800,00		59 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00		4 000,00
014	Atténuations de produits	8 365,00		8 365,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	2 662,00		2 662,00
67	Charges exceptionnelles	500,00		500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	75 827,00		75 827,00
023	Virement à la section d'investissement (6 055,54		6 055,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	40 814,00		40 814,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	46 869,54		46 869,54
TOTAL GENERAL		122 696,54		122 696,54

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

27600 SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	9 567,19		9 567,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	9 567,19		9 567,19
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	9 567,19		9 567,19
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 567,19		9 567,19
102291	Reprise sur fonds compensation TVA	2 661,93		2 661,93
1391	Subventions d'équipement	10 559,00		10 559,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 220,93		13 220,93
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 220,93		13 220,93
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	22 788,12		22 788,12

27600 SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (2 625,70		2 625,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	2 625,70		2 625,70
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 625,70		2 625,70
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 625,70		2 625,70
28158	Amortissements autres	40 688,00		40 688,00
2818	Amortissements autres immobilisations co	126,00		126,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	40 814,00		40 814,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	40 814,00		40 814,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	43 439,70		43 439,70

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

27600 SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
61523	Reseaux	50 982,38		50 982,38
628	Divers	1 000,00		1 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	51 982,38		51 982,38
621	Personnel extérieur au service	3 984,00		3 984,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 984,00		3 984,00
706129	Reversement aux agences de l'eau -redeva	8 365,00		8 365,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	8 365,00		8 365,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 661,93		2 661,93
66112	Intérêts - rattachement des icne	2 295,40	2 440,10	-144,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	4 957,33	2 440,10	2 517,23
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	69 288,71	2 440,10	66 848,61
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	40 814,00		40 814,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	40 814,00		40 814,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	40 814,00		40 814,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	110 102,71	2 440,10	107 662,61

27600 SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
704	Travaux	8 500,00		8 500,00
70611	Redevances d'assainissement collectif	71 839,00	893,90	70 945,10
706121	Recouvrement de la redevance pour la mod	8 057,70	122,70	7 935,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	88 396,70	1 016,60	87 380,10
74	Subventions d'exploitation	4 170,72		4 170,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	4 170,72		4 170,72
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	92 567,42	1 016,60	91 550,82
777	Quote-part des subventions d'investissem	13 220,93		13 220,93
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 220,93		13 220,93
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 220,93		13 220,93
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	105 788,35	1 016,60	104 771,75

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		65 327,98				2 625,70		67 953,68		67 953,68
10228	Autres fonds d'investissement		116 098,91						116 098,91		116 098,91
102291	Reprise sur FCTVA	4 314,43				2 661,93		6 976,36		6 976,36	
	Sous Total compte 10229	4 314,43				2 661,93		6 976,36		6 976,36	
	Sous Total compte 1022	4 314,43	181 426,89			2 661,93	2 625,70	6 976,36	184 052,59		177 076,23
	Sous Total compte 102	4 314,43	181 426,89			2 661,93	2 625,70	6 976,36	184 052,59		177 076,23
1068	Autres réserves		552 051,64						552 051,64		552 051,64
	Sous Total compte 106		552 051,64						552 051,64		552 051,64
	Sous Total compte 10	4 314,43	733 478,53			2 661,93	2 625,70	6 976,36	736 104,23		729 127,87
110	Report à nouveau solde créditeur		5 124,47		11 551,14				16 675,61		16 675,61
	Sous Total compte 11		5 124,47		11 551,14				16 675,61		16 675,61
12	Résultat exercice bénéf ou perte		11 551,14	11 551,14				11 551,14	11 551,14		0,00
	Sous Total compte 12		11 551,14	11 551,14				11 551,14	11 551,14		0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
131	Subv équipt		345 242,17						345 242,17		345 242,17
1391	Subv équipt	168 152,00				10 559,00		178 711,00		178 711,00	
	Sous Total compte 139	168 152,00				10 559,00		178 711,00		178 711,00	
	Sous Total compte 13	168 152,00	345 242,17			10 559,00		178 711,00	345 242,17		166 531,17
1641	Emprunts en euros		161 328,98			9 567,19		9 567,19	161 328,98		151 761,79
	Sous Total compte 164		161 328,98			9 567,19		9 567,19	161 328,98		151 761,79
16884	Int sur empts étab crédit		2 440,10	2 440,10	2 295,40			2 440,10	4 735,50		2 295,40
	Sous Total compte 1688		2 440,10	2 440,10	2 295,40			2 440,10	4 735,50		2 295,40
	Sous Total compte 168		2 440,10	2 440,10	2 295,40			2 440,10	4 735,50		2 295,40
	Sous Total compte 16		163 769,08	2 440,10	2 295,40	9 567,19		12 007,29	166 064,48		154 057,19
181	Cpte liaison : affectation		189 412,92						189 412,92		189 412,92
	Sous Total compte 18		189 412,92						189 412,92		189 412,92
	Total classe 1	172 466,43	1 448 578,31	13 991,24	13 846,54	22 788,12	2 625,70	209 245,79	1 465 050,55	185 687,36	1 441 492,12

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
211	Terrains	10 449,95						10 449,95		10 449,95	
2158	Autres	1 788 458,85						1 788 458,85		1 788 458,85	
	Sous Total compte 215	1 788 458,85						1 788 458,85		1 788 458,85	
218	Autres immobilisations corporelles	3 791,32						3 791,32		3 791,32	
	Sous Total compte 21	1 802 700,12						1 802 700,12		1 802 700,12	
28158	Amort autres		634 716,53				40 688,00		675 404,53		675 404,53
	Sous Total compte 2815		634 716,53				40 688,00		675 404,53		675 404,53
2818	Amort autres immobilisations corporelles		1 260,00				126,00		1 386,00		1 386,00
	Sous Total compte 281		635 976,53				40 814,00		676 790,53		676 790,53
	Sous Total compte 28		635 976,53				40 814,00		676 790,53		676 790,53
	Total classe 2	1 802 700,12	635 976,53				40 814,00		1 802 700,12 676 790,53	1 802 700,12	676 790,53
4011	Fournisseurs			50 982,38	50 982,38			50 982,38	50 982,38		0,00
	Sous Total compte 401			50 982,38	50 982,38			50 982,38	50 982,38		0,00

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40			50 982,38	50 982,38			50 982,38	50 982,38		0,00
411	Clients	11 344,45		85 269,80	79 539,61			96 614,25	79 539,61	17 074,64	
4122	Clients - Redevance pour modernisation d	167,10		3 126,90	2 509,30			3 294,00	2 509,30	784,70	
	Sous Total compte 412	167,10		3 126,90	2 509,30			3 294,00	2 509,30	784,70	
4161	Créances douteuses	5 959,70		7 489,30	6 332,04			13 449,00	6 332,04	7 116,96	
	Sous Total compte 416	5 959,70		7 489,30	6 332,04			13 449,00	6 332,04	7 116,96	
	Sous Total compte 41	17 471,25		95 886,00	88 380,95			113 357,25	88 380,95	24 976,30	
446	Agences de l'eau			8 365,00	8 365,00			8 365,00	8 365,00		0,00
	Sous Total compte 44			8 365,00	8 365,00			8 365,00	8 365,00		0,00
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	91 935,02		86 653,74	76 560,50			178 588,76	76 560,50	102 028,26	
	Sous Total compte 451	91 935,02		86 653,74	76 560,50			178 588,76	76 560,50	102 028,26	
	Sous Total compte 45	91 935,02		86 653,74	76 560,50			178 588,76	76 560,50	102 028,26	
466	Excéd de verSEment			17,98	17,98			17,98	17,98		0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			17 213,12	17 213,12			17 213,12	17 213,12		0,00
	Sous Total compte 4671			17 213,12	17 213,12			17 213,12	17 213,12		0,00
	Sous Total compte 467			17 213,12	17 213,12			17 213,12	17 213,12		0,00
	Sous Total compte 46			17 231,10	17 231,10			17 231,10	17 231,10		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres			6 796,42	6 796,42			6 796,42	6 796,42		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		17,98	1 034,58	1 016,60			1 034,58	1 034,58		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales				0,25				0,25		0,25
	Sous Total compte 47141		17,98	1 034,58	1 016,85			1 034,58	1 034,83		0,25
	Sous Total compte 4714		17,98	1 034,58	1 016,85			1 034,58	1 034,83		0,25
	Sous Total compte 471		17,98	7 831,00	7 813,27			7 831,00	7 831,25		0,25
4721	Dép sans mandatement préalable			12 229,12	12 229,12			12 229,12	12 229,12		0,00
	Sous Total compte 472			12 229,12	12 229,12			12 229,12	12 229,12		0,00
4751	Redevables sur rôle			79 402,90	79 402,90			79 402,90	79 402,90		0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4757	Produits sur rôle			79 402,90	79 402,90			79 402,90	79 402,90		0,00
	Sous Total compte 475			158 805,80	158 805,80			158 805,80	158 805,80		0,00
	Sous Total compte 47		17,98	178 865,92	178 848,19			178 865,92	178 866,17		0,25
	Total classe 4	109 406,27	17,98	437 984,14	420 368,12			547 390,41	420 386,10	127 004,56	0,25
580	Opérations d'ordre budgétaires			54 034,93	54 034,93			54 034,93	54 034,93		0,00
588	Autres virements internes			17,98	17,98			17,98	17,98		0,00
	Sous Total compte 58			54 052,91	54 052,91			54 052,91	54 052,91		0,00
	Total classe 5			54 052,91	54 052,91			54 052,91	54 052,91		0,00
61523	Reseaux					50 982,38		50 982,38		50 982,38	
	Sous Total compte 6152					50 982,38		50 982,38		50 982,38	
	Sous Total compte 615					50 982,38		50 982,38		50 982,38	
	Sous Total compte 61					50 982,38		50 982,38		50 982,38	
621	Personnel extérieur au service					3 984,00		3 984,00		3 984,00	

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
628	Divers					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
	Sous Total compte 62					4 984,00		4 984,00		4 984,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					2 661,93		2 661,93		2 661,93	
66112	Intérêts - rattachement des icne					2 295,40		2 295,40			144,70
	Sous Total compte 6611					4 957,33		4 957,33		2 440,10	2 517,23
	Sous Total compte 661					4 957,33		4 957,33		2 440,10	2 517,23
	Sous Total compte 66					4 957,33		4 957,33		2 440,10	2 517,23
6811	DA - immob corpo et incorpo					40 814,00		40 814,00			40 814,00
	Sous Total compte 681					40 814,00		40 814,00			40 814,00
	Sous Total compte 68					40 814,00		40 814,00			40 814,00
	Total classe 6					101 737,71		101 737,71		2 440,10	99 442,31
704	Travaux						8 500,00		8 500,00		8 500,00
70611	Redevances assainissement collectif					893,90		893,90		71 839,00	70 945,10

 REÇU EN PREFECTURE
 le 15/03/2022
 Application agréée E-legalite.com

71_CG-030-213000144-20220311-2022_010-BF

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706121	Recouvt redev modernisa réseaux collec					122,70	8 057,70	122,70	8 057,70		7 935,00
706129	Reverset agence eau - moderni reseaux					8 365,00		8 365,00		8 365,00	
	Sous Total compte 70612					8 487,70	8 057,70	8 487,70	8 057,70	430,00	
	Sous Total compte 7061					9 381,60	79 896,70	9 381,60	79 896,70		70 515,10
	Sous Total compte 706					9 381,60	79 896,70	9 381,60	79 896,70		70 515,10
	Sous Total compte 70					9 381,60	88 396,70	9 381,60	88 396,70		79 015,10
74	Subv exploitation						4 170,72		4 170,72		4 170,72
	Sous Total compte 74						4 170,72		4 170,72		4 170,72
777	Quote part subv invest virée au résultat						13 220,93		13 220,93		13 220,93
	Sous Total compte 77						13 220,93		13 220,93		13 220,93
	Total classe 7					9 381,60	105 788,35	9 381,60	105 788,35	8 365,00	104 771,75
	Total général	2 084 572,82	2 084 572,82	506 028,29	488 267,57	133 907,43	151 668,15	2 724 508,54	2 724 508,54	2 223 199,35	2 223 199,35

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

27600 - SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2021

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

27600 SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES
PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

030054

SGC UZES

27600 SCE EAU ET ASST ARPAILLARGUES

Nombre de pages : 42

FIN DE DOCUMENT

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2022
Application agréée E-legalite.com

Séance du 11 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	11
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	11	0
DATE DE LA CONVOCATION		
23 février 2022		
DATE D’AFFICHAGE		
25 février 2022		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt-deux et le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CLOQUEMIN Marielle, FERRANDEZ Emeline, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard,.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à MOLOT Bernard

Absent(s) excusé(s) : CHARRIERE Frédéric

Absent(s) : MANGEON Cyril, WLODARCZYK Isabelle

OBJET AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri LIMOUSIN, adjoint aux finances, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, ainsi que le compte de gestion 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	
A-Résultat de l'exercice	-2 890.86 €
B-Résultat antérieurs reportés	16 675.61 €
C-Résultat à affecter	13 784.75 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement	110 924.16 €
E-Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement (F=D+E) si négatif	0.00 €
AFFECTATION (C=G+H)	13 784.75 €
G- Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
H-Report en fonctionnement R002	13 784.75 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un excédent d'exploitation de 13 784,75 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 13 784,75 €
- ❖ Un excédent d'investissement de 110 924,16 €
DECIDE d'affecter le résultat d'investissement comme suit :
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 110 924,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE, par 11 voix POUR des membres présents et représentés l'affectation du résultat du service assainissement, tels qu'ils sont présentés.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 15/03/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2022

Application agréée E-legalite.com